eutelsat GROUP

GROUPE EUTELSAT S.A.

ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2025

SOMMAIRE

1	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	1
2	ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL	2
3	ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE	3
4	TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	5
5	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	6
6	NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	7

1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros. sauf données par action)	Note	30 juin 2024	30 juin 2025
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	**6.1**	**1 145,9**	**1 129,2**
Coûts des opérations	6.2	(111,2)	(118,6)
Frais commerciaux et administratifs	6.2	(211,5)	(238,6)
Dotations aux amortissements	7.1.1,7.1.2,7.1.3	(436,8)	(441,7)
Autres produits et charges opérationnels	6.3	(100,4)	(229,4)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		**285,9**	**100,8**
Coût de la dette nette		(75,0)	(72,6)
Autres éléments financiers		14,5	(12,0)
RÉSULTAT FINANCIER	**6.4**	**(60,5)**	**(84,6)**
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT		**225,5**	**16,2**
Impôts sur les sociétés	6.5	2,0	1,6
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	7.2	(154,0)	(117,7)
RÉSULTAT NET		**73,5**	**(99,8)**
Part attribuable au Groupe Eutelsat S.A.		73,5	(99,7)
Résultat de base et dilué par action revenant aux actionnaires d'Eutelsat S.A.	**6.6**	**0,073**	**(0,098)**

2 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2024	30 juin 2025
RÉSULTAT NET		**73,5**	**(99,8)**
AUTRES ÉLÉMENTS RECYCLABLES DE GAINS ET PERTES DU RÉSULTAT GLOBAL			
Écart de conversion [1]	7.7.4	9,0	(124,8)
Effet d'impôt	7.7.4	5,5	7,7
Variations de juste valeur des instruments de couverture [2]	7.7.3	8,5	13,3
Effet d'impôt	7.7.3	(2,2)	(3,4)
AUTRES ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES DE GAINS ET PERTES DU RÉSULTAT GLOBAL			
Variations des engagements de retraite	7.8	(6,9)	4,0
Effet d'impôt		1,8	(1,0)
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DE GAINS ET PERTES DU RÉSULTAT GLOBAL		15,8	(104,3)
TOTAL ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL		**89,3**	**(204,1)**
Part attribuable au Groupe		89,3	(204,0)
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		–	(0,1)

(1) Les écarts de conversion comprennent les couvertures d'investissement net à l'étranger ainsi que l'effet du débouclement des cross currency swaps documentés.
(2) Les variations de juste valeur des instruments de couverture concernent les couvertures de flux de trésorerie et l'amortissement des soultes.

3 ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2024	30 juin 2025
ACTIF			
Écarts d'acquisition	7.1.1	482,7	372,4
Immobilisations incorporelles	7.1.1	107,3	91,5
Immobilisations corporelles et immobilisations en cours	7.1.2	3 346,1	2 744,9
Droits d'utilisation sur contrats de location	7.1.3	298,8	203,0
Titres des sociétés mises en équivalence	7.2	356,6	212,7
Actifs financiers non courants	7.4.3	406,2	83,6
Actifs sur contrats clients et coûts d'obtention et d'exécution des contrats non courants	7.3.2	37,4	43,4
Actifs d'impôts différés	7.9	1,9	1,7
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		**5 037,1**	**3 753,1**
Stocks		17,2	18,4
Créances clients et comptes rattachés	7.3.1	248,5	290,1
Actifs sur contrats clients et coûts d'obtention et d'exécution des contrats courants	7.3.2	12,6	13,4
Autres actifs courants		82,5	60,3
Actif d'impôt exigible		13,5	22,2
Actifs financiers courants	7.4.3	108,2	1 118,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.4.1	832,0	507,9
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	7.5.1	–	171,9
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		**1 314,4**	**2 202,8**
TOTAL DE L'ACTIF		**6 351,4**	**5 955,9**

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2024 ajusté [1]	30 juin 2025
PASSIF			
Capital social	7.7.1	658,6	658,6
Primes liées au capital		8,0	8,0
Réserves et résultat consolidés [1]		2 045,5	1 839,7
Participations ne donnant pas le contrôle [1]		1,3	1,2
TOTAL CAPITAUX PROPRES [1]		**2 713,4**	**2 507,5**
Dettes financières non courantes	7.4.2	2 336,4	2 037,3
Dettes locatives non courantes	7.4.3	228,0	137,4
Autres passifs financiers non courants	7.4.3	23,3	21,9
Dettes sur immobilisations non courantes	7.4.3	–	–
Passifs de contrats clients non courants [1]	7.4.3	316,8	264,3
Provisions non courantes	7.8	32,5	20,1
Passifs d'impôts différés	7.9	114,1	91,9
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS [1]		**3 051,4**	**2 572,9**
Dettes financières courantes	7.4.2	139,0	442,4
Dettes locatives courantes	7.4.3	50,8	46,5
Autres dettes et passifs financiers courants	7.4.3	124,2	181,4
Fournisseurs et comptes rattachés		111,7	61,3
Dettes sur immobilisations courantes	7.4.3	35,6	26,8
Impôt à payer		18,1	17,2
Passifs de contrats clients courants	7.3.3	100,0	94,1
Provisions courantes	7.8	7,3	5,7
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	7.5.2	–	–
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		**586,7**	**875,4**
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		**6 351,4**	**5 955,9**

(1) Les comptes comparatifs ont été retraités afin d'ajuster la position de produits constatés d'avance de la filiale Eutelsat do Brasil LTDA en lien avec un contrat client datant de 2016 et incluant une composante de financement. La charge financière sur les premières années du projet avait été sous-évaluée avec comme conséquence une surévaluation de la reprise du produit constaté d'avance. Les retraitements se sont traduits par une hausse des produits constatés d'avance de 33.8 millions d'euros et un impact net négatif dans les capitaux propres de (33.8) millions d'euros au 1er juillet 2024 et au 1er juillet 2023. Ils n'ont pas eu d'impact sur le compte de résultat au 30 juin 2024 et au 30 juin 2023.

4 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2024	30 juin 2025
FLUX D'EXPLOITATION			
Résultat net		73,5	(99,8)
Résultat des sociétés mises en équivalence		154,0	117,7
Charges d'impôts et d'intérêts, autres éléments d'exploitation		51,3	70,9
Dotations aux amortissements et aux provisions		521,7	630,4
Impôts différés	7.9	(10,0)	(16,8)
Variations des clients et comptes rattachés		(26,1)	(94,9)
Variations des actifs sur contrats clients et autres actifs		(111,5)	(0,1)
Variations des fournisseurs et comptes rattachés		113,2	(46,3)
Variations des passifs de contrats clients et autres passifs		36,4	36,9
Impôts payés		(95,2)	(29,6)
TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		**707,3**	**568,3**
FLUX D'INVESTISSEMENTS			
Acquisitions de satellites et autres immobilisations corporelles et incorporelles	7.1.1, 7.1.2	(280,1)	(101,4)
Produits liés à la libération de la bande C	2.2	355,2	1,7
Prêts octroyés à Eutelsat Communications et Oneweb		0,0	(627,0)
Acquisitions de titres de participation et autres mouvements [(1)]		(269,4)	(1,8)
TRÉSORERIE UTILISÉE PAR LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		**(194,3)**	**(728,5)**
FLUX DE FINANCEMENT			
Remboursement des emprunts	7.4.2	(816,5)	(0,1)
Remboursement des dettes locatives	7.4.3	(41,2)	(41,5)
Frais d'émission d'emprunt		(16,4)	–
Intérêts et autres frais financiers payés		(99,7)	(73,1)
Opérations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle		(6,0)	–
Primes et soultes payées sur instruments financiers dérivés		8,5	(46,2)
Augmentation de la dette et autres		806,4	(0,7)
TRÉSORERIE UTILISÉE PAR LES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		**(164,9)**	**(161,8)**
Incidence des variations de change sur la trésorerie		4,1	(2,1)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE		**352,1**	**(324,1)**
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE		**479,8**	**832,0**
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE		**832,0**	**507,9**
■ *dont Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période*	*7.4.1*	*832,0*	*507,9*
■ *dont Découverts compris dans les dettes à la clôture de la période*		–	–

(1) Au 30 juin 2025, les acquisitions de titres de participation et autres mouvements comprennent des prêts accordés à OneWeb et Eutelsat communications pour (627) millions d'euros. Au 30 juin 2024, elles comprennent la variation des comptes courants pour -256 millions du groupe avec OneWeb ainsi que –20 millions de paiement earn out EBI.

5 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros sauf données par actions)	Capital social			Réserves et résultat	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
	Nombre	Montant	Primes				
Au 30 Juin 2023 ajusté [2]	**1 013 162 112**	**658,6**	**8,0**	**1 957,2**	**2 623,5**	**1,3**	**2 625,2**
Résultat net de la période	–	–	–	73,5	73,5	–	73,5
Autres éléments de gains et pertes du résultat global [1]	–	–	–	15,8	15,8	–	15,8
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	**–**	**–**	**–**	**89,3**	**89,3**	**–**	**89,3**
Transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle et autres	–	–	–	(1,0)	(1,0)	–	(1,0)
Au 30 Juin 2024 ajusté [2]	**1 013 162 112**	**658,6**	**8,0**	**2 045,5**	**2 711,8**	**1,3**	**2 713,5**
Résultat net de la période	–	–	–	(99,7)	(99,7)	(0,1)	(99,8)
Autres éléments de gains et pertes du résultat global [1]	–	–	–	(104,3)	(104,3)	–	(104,3)
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	**–**	**–**	**–**	**(204,0)**	**(204,0)**	**(0,1)**	**(204,1)**
Autres	–	–	–	(1,8)	(1,8)	–	(1,8)
AU 30 JUIN 2025	**1 013 162 112**	**658,6**	**8,0**	**1 839,7**	**2 506,0**	**1,2**	**2 507,7**

(1) Les variations des autres éléments de gains et pertes du résultat global comprennent les gains et pertes actuariels constatés sur les avantages postérieurs à l'emploi ainsi que la variation de la réserve de réévaluation sur les instruments financiers (voir Note 7.7.3) et de la réserve de conversion (voir Note 7.7.4), nets des effets d'impôts associés.

(2) Les comptes comparatifs ont été retraités afin d'ajuster la position de produits constatés d'avance de la filiale Eutelsat do Brasil LTDA en lien avec un contrat client datant de 2016 et incluant une composante de financement. La charge financière sur les premières années du projet avait été sous-évaluée avec comme conséquence une surévaluation de la reprise du produit constaté d'avance. Les retraitements se sont traduits par une hausse des produits constatés d'avance de 33.8 millions d'euros et un impact net négatif dans les capitaux propres de (33.8) millions d'euros au 1er juillet 2024 et au 1er juillet 2023. Ils n'ont pas eu d'impact sur le compte de résultat au 30 juin 2024 et au 30 juin 2023.

6 NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE 8
1.1 Activité 8
1.2 Durée de l'exercice 8
1.3 Approbation des comptes 8

NOTE 2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 8
2.1 Accord de vente d'actifs d'infrastructures terrestres passives 8
2.2 Constellation IRIS² 8
2.3 Nouvelles mises en service de satellites et fins de mission 9
2.4 Augmentation de capital visant à soutenir les ambitions de la société 9

NOTE 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION 9
3.1 Périmètre de consolidation 10
3.2 Principales évolutions du périmètre de consolidation 11

NOTE 4 PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION 11
4.1 Bases de préparation des comptes 11
4.2 Règles de présentation 12
4.3 Jugements comptables et estimations significatives 12

NOTE 5 INFORMATION SECTORIELLE 13

NOTE 6 NOTES ANNEXES DU COMPTE DE RÉSULTAT 14
6.1 Chiffre d'affaires 14
6.2 Charges opérationnelles 15
6.3 Autres produits et charges opérationnels 17
6.4 Résultat financier 17
6.5 Impôt sur les sociétés 18
6.6 Résultat par action 18

NOTE 7 NOTES ANNEXES DU BILAN 19
7.1 Actifs immobilisés 19
7.2 Titres mis en équivalence 25
7.3 Créances, actifs et passifs sur contrats clients et coûts d'obtention et d'exécution des contrats 26
7.4 Actifs et passifs financiers 30
7.5 Actifs et passifs détenus en vue de la vente 37
7.6 Juste valeur des instruments financiers 38
7.7 Capitaux propres 40
7.8 Provisions 41
7.9 Actifs et passifs d'impôts 45

NOTE 8 PARTIES LIÉES 46
8.1 Rémunération des principaux dirigeants 47
8.2 Autres parties liées 47

NOTE 9 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE 47

NOTE 10 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 48

NOTE 1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1 ACTIVITÉ

Exploitant de la capacité sur 34 satellites, le Groupe Eutelsat S.A est l'un des leaders dans les services fixes par satellite. Il exploite et fournit principalement de la capacité pour des Services Vidéo, des Données Fixes, ainsi que des Services aux gouvernements et offre également de la capacité dans des applications de Connectivité (Haut Débit Fixe et Connectivité Mobile). Grâce à sa flotte de satellites, le Groupe Eutelsat S.A couvre l'ensemble du continent européen, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, ainsi que l'Afrique sub-saharienne, une partie importante des continents asiatiques et le continent américain.

1.2 DURÉE DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois du 1er juillet au 30 juin.

1.3 APPROBATION DES COMPTES

Les états financiers consolidés au 30 juin 2025 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration qui les a arrêtés par une délibération en date du 4 août 2025. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui aura lieu le 15 Octobre 2025.

NOTE 2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 ACCORD DE VENTE D'ACTIFS D'INFRASTRUCTURES TERRESTRES PASSIVES

Le 9 août 2024, le Groupe a conclu une exclusivité et signé un accord d'option de vente avec le fonds EQT Infrastructure VI (« EQT ») concernant ses actifs d'infrastructures terrestres passives. La transaction envisagée consisterait en la cession des équipements passifs (terrains, bâtiments, infrastructures de support, antennes et circuits de connectivité pour le portefeuille combiné de téléports et de SNP (Satellite Network Portal) pour former une nouvelle société qui serait constituée en entité juridique autonome. EQT détiendra 80 % du capital, tandis que le Groupe restera engagé en tant qu'actionnaire à long terme, client important et partenaire de la nouvelle société avec une participation de 20 % aux côtés d'EQT. L'opération envisagée valorise la nouvelle entité à une valeur d'entreprise de 790 millions d'euros. Le 30 novembre 2024, à l'issue des processus de consultation avec les organismes représentatifs des salariés concernés, le Groupe a exercé son option de vente. Cela a conduit à la signature du contrat d'achat d'actions contraignant avec EQT, qui est soumis aux conditions suspensives habituelles.

La transaction devrait être finalisée au premier trimestre de l'année calendaire 2026. Pour que la transaction soit finalisée, certaines conditions préalables habituelles doivent être remplies, notamment l'approbation des autorités réglementaires compétentes. En raison de l'empreinte mondiale des actifs concernés par la transaction, le Groupe prévoit d'obtenir l'autorisation réglementaire d'un certain nombre d'autorités et de juridictions. En outre, le Groupe est en train de mettre en œuvre les mesures réglementaires, juridiques et pratiques nécessaires pour permettre la réalisation de la transaction. Il s'agit notamment des processus requis pour identifier les actifs enregistrés dans les registres comptables du Groupe qui entrent dans le champ de la transaction, la création d'entités juridiques et le transfert des actifs applicables aux entités concernées nécessaires à la réalisation de la transaction, ainsi que les exigences juridiques associées à ces étapes. Ces travaux sont toujours en cours au 30 juin 2025. Les actifs et les passifs identifiés qui entrent dans le champ de la transaction ont été reclassés en actifs détenus en vue de la vente (voir note 7.5 Actifs et passifs détenus en vue de la vente).

2.2 CONSTELLATION IRIS²

Le 16 décembre 2024, le consortium SpaceRISE, dont le Groupe est membre avec Hispasat et SES, a annoncé avoir signé un accord pour la conception, la construction et l'exploitation de la constellation IRIS² (*Infrastructure for Resilience, Interconnectivity and Security by Satellite*) pour le compte de l'Union européenne dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP). L'accord de concession a une durée initiale de 12 ans.

La constellation comprendra environ 290 engins spatiaux, dont 264 satellites en orbite basse (LEO) et 18 satellites en orbite moyenne (MEO), et devrait être mise en service en 2030. L'UE et les États membres seront les principaux clients de la constellation IRIS², qui offrira des solutions de communication améliorées et une connectivité haut débit aux consommateurs, aux gouvernements et aux entreprises, renforçant ainsi la souveraineté et la sécurité numériques de l'Europe. Le projet est évalué à 10,6 milliards d'euros, le financement public représentant environ 60 % du coût total du projet.

Le Groupe agira en tant que Consortium System Development Prime, l'autorité technique au sein du consortium. Le Groupe s'appuiera sur son expertise unique en matière de LEO et mettra à disposition ses droits de spectre prioritaires dans la bande Ku pour diriger la conception du segment LEO de la constellation. Le Groupe investira environ 2 milliards d'euros pour la charge utile dédiée de la constellation qu'il contrôlera et vendra directement à ses clients. Le Groupe prévoit de générer des revenus importants auprès de ses principaux clients européens ainsi que de la distribution mondiale de ses capacités LEO auprès de clients commerciaux.

2.3 NOUVELLES MISES EN SERVICE DE SATELLITES ET FINS DE MISSION

Le satellite EUTELSAT 36D a été mis en service à la position 36°E le 23 septembre 2024. Tous les services ont migré de EUTELSAT 36B vers le nouveau satellite au cours des nuits du 23 au 26 septembre.

Le satellite EUTELSAT 33E ayant atteint sa fin de vie, il a été désorbité avec succès le 23 Octobre 2024.

Le 1er novembre, le satellite EUTELSAT 33F, ayant remplacé EUTELSAT 33E en 2023, a commencé ses opérations en orbite inclinée, permettant l'extension de sa durée de vie pour au moins 2 ans supplémentaires. Les services non compatibles avec l'orbite inclinée ont migré sur d'autres positions.

Le 11 décembre 2024, le satellite précédemment connu sous le nom EUTELSAT 36B, ayant été relocalisé à la position orbitale 50.5°E suite à la mise en service de EUTELSAT 36D, a été déclaré opérationnel sous le nouveau nom EUTELSAT 50A.

Entre décembre 2024 et juin 2025, plusieurs étapes de reconfiguration ont été implémenté sur le satellite EUTELSAT KONNECT, de manière à transférer toute la capacité des spot beam Europe vers les spot beam Afrique. À l'issue de ces opérations, tous les spot beam européens sont désormais éteints et le satellite est entré en opérations dites « mode-2 », comme prévu suite à la mise en service d'EUTELSAT KONNECT VHTS en opération sur l'Europe.

Le satellite EUTELSAT 16WA ayant atteint sa fin de vie, il a été retiré de la flotte commerciale le 7 mars 2025, avant d'être désorbité avec succès le 11 juin 2025.

2.4 AUGMENTATION DE CAPITAL VISANT À SOUTENIR LES AMBITIONS DE LA SOCIÉTÉ

Le 19 juin 2025, Le groupe Eutelsat a annoncé un projet d'augmentation de capital chez Eutelsat Communications soutenu par ses actionnaires de référence pour mettre en œuvre sa vision stratégique long terme d'un montant de 1,35 milliard d'euros. Cette levée serait réalisée par le biais (i) d'une augmentation de capital réservée de 716 millions d'euros qui serait souscrite par l'État français via l'Agence des Participations de l'État (« APE »), Bharti Space Limited, CMA CGM et le Fonds Stratégique de Participations (« FSP ») et (ii) d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (« l'Augmentation de Capital avec DPS ») de 634 millions d'euros, qui serait souscrite par les investisseurs mentionnés ci-dessus pour leur quote-part du capital de la société après réalisation de l'augmentation de capital réservée. Les montants de participations et les partenaires associés au projet ont évolué depuis cette annonce, (voir Note 9 – événements post-clôture)

Cette augmentation de capital est notamment soumise à l'approbation des actionnaires lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire prévue pour la fin du troisième trimestre de l'année 2025, conformément aux autorisations réglementaires usuelles.

À la date d'arrêté des comptes, compte tenu de ce projet annoncé le 19 juin 2025, et de la confirmation de l'engagement ferme de ses actionnaires de référence, le Groupe dispose de ressources financières suffisantes pour faire face à ses obligations et assurer le financement de ses opérations courantes dans un horizon prévisible d'au moins dix-huit mois. Dans ce contexte, les états financiers consolidés annuels au 30 juin 2025 ont ainsi été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

NOTE 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent la Société Eutelsat S.A., ses filiales et les sociétés sur lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint ou une influence notable (l'ensemble constituant le « Eutelsat Group » ou le « Groupe »).

Principes comptables

Les filiales sont toutes des entités dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle. Le contrôle se caractérise par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, généralement mais pas systématiquement accompagné de la détention de plus de la moitié des droits de vote. L'existence et les effets des droits de votes potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles, le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes de direction et l'existence de droits de veto sont autant d'éléments pris en compte pour déterminer si le Groupe contrôle une entité. Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale, à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à partir de la date où ce contrôle cesse d'exister. La part d'intérêt qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe est comptabilisée en participations ne donnant pas le contrôle.

Les comptes des sociétés sous contrôle conjoint sont consolidés par mise en équivalence lorsque celles-ci sont qualifiées de coentreprises et suivant le pourcentage d'intérêt propre à chaque élément du bilan et du compte de résultat lorsqu'elles sont qualifiées d'activités conjointes.

Les comptes des entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %.

3.1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Au 30 juin 2024, la liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est la suivante :

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle au 30 juin 2025	% d'intérêt au 30 juin 2025
Eutelsat S.A.	France	IG	100 %	100 %
Eutelsat Konnect Services	France	IG	100 %	100 %
Fransat S.A.S	France	IG	100 %	100 %
Eutelsat do Brasil LTDA [1]	Brésil	IG	100 %	100 %
Eutelsat Participaçoes LTDA [1]	Brésil	IG	100 %	100 %
Satmex International BV [1]	Pays-Bas	IG	100 %	100 %
Satelites Mexicanos S.A. de C.V. [1]	Mexique	IG	100 %	100 %
EAS Delaware Corp.	États-Unis	IG	100 %	100 %
SMVS Administracion S de R.L de C.V [1]	Mexique	IG	100 %	100 %
SMVS Servicios Tecnicos S de R.L de C.V [1]	Mexique	IG	100 %	100 %
Satmex USA LLC [1]	États-Unis	IG	100 %	100 %
Eutelsat Servicos de Telecom. do Brasil Ltda [1]	Brésil	IG	100 %	100 %
Skylogic S.p.A.	Italie	IG	100 %	100 %
Eutelsat Russia [1]	Russie	IG	100 %	100 %
Eutelsat Services & Beteiligungen GmbH	Allemagne	IG	100 %	100 %
Eutelsat Inc.	États-Unis	IG	100 %	100 %
ES 172 LLC	États-Unis	IG	100 %	100 %
ES 174E LTD	Chypre	IG	100 %	100 %
Eutelsat UK Limited	Royaume-Uni	IG	100 %	100 %
Eutelsat Polska spZoo	Pologne	IG	100 %	100 %
Skylogic Mediterraneo S.r.l	Italie	IG	100 %	100 %
Eutelsat Madeira Unipessoal Lda	Madère	IG	100 %	100 %
Eutelsat Asia Pte.Ltd	Singapour	IG	100 %	100 %
Eutelsat Australia Pty Ltd	Australie	IG	100 %	100 %
Eutelsat International Ltd	Chypre	IG	100 %	100 %
Eutelsat Networks LLC [1]	Russie	IG	100 %	100 %
Taurus Satellite Holding Limited	Royaume-Uni	IG	100 %	100 %
Broadband4Africa Limited	Royaume-Uni	IG	100 %	100 %
Konnect Africa France	France	IG	100 %	100 %
BB4A Israel Ltd	Israël	IG	100 %	100 %
Konnect Africa Côte d'Ivoire [1]	Côte d'Ivoire	IG	100 %	84 %
Konnect South Africa Ltd	Afrique du Sud	IG	100 %	100 %
Konnect Africa RDC [1]	République démocratique du Congo	IG	100 %	95 %
Konnect Broadband Tanzania Limited	Tanzanie	IG	100 %	100 %
Eutelsat BH D.O.O. SARAJEVO [1]	Bosnie	IG	100 %	100 %
Eutelsat Bulgaria [1]	Bulgarie	IG	100 %	100 %
Eutelsat MENA FZ-LLC	Dubai	IG	100 %	100 %
Noorsat Media City Ltd	Chypre	IG	100 %	100 %

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle au 30 juin 2025	% d'intérêt au 30 juin 2025
Noor El Sharq Satellite	Jordanie	IG	100 %	100 %
Eutelsat Cyprus Ltd	Chypre	IG	100 %	100 %
OneWeb Holdings Limited (2)	Royaume-Uni	MEE	22,91 %	22,91 %
Eutelsat Canada Inc (3)	Canada	0	– %	– %
Eutelsat Greece	Grèce	IG	100 %	100 %
OneWeb Technologies	États-Unis	IG	100 %	100 %

IG : Intégration globale
MEE : Mise en équivalence
(1) Sociétés dont l'exercice fiscal est clos au 31 décembre pour des raisons légales ou historiques.
(2) Sociétés dont l'exercice fiscal est clos au 31 mars pour des raisons légales ou historiques. Les autres sociétés ont un exercice fiscal clos au 30 juin.
(3) Société liquidée au 05 juin 2025. Le résultat de l'entité est inclus dans le résultat du Groupe jusqu'à cette date et à hauteur de 96,38 % de taux d'intérêt.

3.2 PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

3.2.1 Exercice clos le 30 juin 2025

Comme détaillé dans la Note 2.1, le Groupe est en train de procéder à la cession des actifs passifs de ses téléports et de ses actifs SNP (Satellite Network Portal). En prévision de cette transaction, le Groupe a constitué cinq nouvelles entités juridiques, AntennaCo Holdings SAS, AntennaCo US LLC, AntennaCo UK, AntennaCo France et AntennaCo Srl, qui seront finalement utilisées par le Groupe pour mettre en œuvre la cession des actifs. Ces sociétés ne sont pas consolidées au 30 juin 2025 compte tenu de leurs caractères non significatifs.

En mai 2025, la société Eutelsat America Corp, auparavant détenue à 100 % et consolidée par IG a été absorbée par la société OneWeb Technologies.

3.2.2 Exercice clos le 30 juin 2024

Acquisition à 100 % de OneWeb Technology

Le 31 Mars 2024, le Groupe a acquis OneWeb Technology par cession de OneWeb détenu à 22,91 % et consolidé par mise en équivalence à Eutelsat America Corp détenue à 100 % et consolidée par intégration globale. Cette cession a donné lieu à la consolidation par intégration globale de OneWeb Technology à compter 1er avril 2024 et à la constatation d'un écart d'acquisition positif sur la ligne mise en équivalence de 1,6 M€.

Dissolution de Latam Corp

La société Latam Corp. a été dissoute le 30 mai 2024. Cette dissolution n'apporte ni gain, ni perte au Groupe Eutelsat SA.

NOTE 4 PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

4.1 BASES DE PRÉPARATION DES COMPTES

Les états financiers consolidés au 30 Juin 2025 sont établis selon le référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union européenne en vigueur à cette date et dont les textes sont disponibles à l'adresse Internet suivante : http://ec.europa.eu/commission/index_fr.

Le Groupe applique depuis le 1er juillet 2024 les nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous et adoptées par l'Union européenne :

- amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers » : Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants, Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur et Passifs non courants assortis de clauses restrictives ;
- amendements à IFRS 16 « Contrats de location » : Obligations locatives découlant d'une cession-bail ;
- amendements à IAS 7 « État des flux de trésorerie » et IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » : Accords de financement des fournisseurs.

Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'effet significatif sur les états financiers du Groupe.

Par ailleurs les normes suivantes, applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 n'ont pas été appliquées par anticipation :

- amendements à IAS 21 « Effet des variations des cours des monnaies étrangères » : Absence de convertibilité.

Le Groupe n'applique pas le texte suivant, qui a été adopté par l'Union européenne à la date d'émission des comptes consolidés mais n'est pas encore entré en vigueur :

- classement et Evaluation des instruments financiers - Projet de modification d'IFRS 9 and IFRS 7 (applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026).

Le Groupe n'anticipe pas d'effets significatifs sur les comptes consolidés liés à ces textes.

Le Groupe n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas été adoptés par l'Union européenne à la date d'émission des comptes consolidés :

- IFRS 18 « Présentation des états financiers et informations à fournir » ;
- améliorations annuelles – Volume 11 ;
- IFRS 19 « Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir » ;
- projet de modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 « Contrats d'achat d'énergie ».

Pilier II

Le dispositif Pilier II de l'OCDE a été mis en œuvre dans la réglementation fiscale française à compter du 1er janvier 2024. En conséquence, Eutelsat Communications S.A. et toutes ses entités contrôlées entrent dans le champ de nouvelles obligations fiscales et de conformité qui peuvent, selon le taux effectif d'imposition (ETR) applicable dans chaque juridiction où le groupe est présent, entraîner des charges fiscales supplémentaires afin de porter cet ETR à 15 %.

Le groupe respecte l'ensemble de la réglementation Pilier II sur l'impôt sur les bénéfices au 30 juin 2025.

En conséquence, aucun montant n'a été comptabilisé.

4.2 RÈGLES DE PRÉSENTATION

4.2.1 Conversion des états financiers et transactions en devises étrangères

La monnaie de référence et de présentation des états financiers est l'euro.

Les filiales situées dans des pays en dehors de la zone euro tiennent leurs comptabilités dans la devise la plus représentative de leurs environnements économiques respectifs. Les éléments bilanciels sont convertis au taux de change de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période. Les écarts de conversion du bilan et du compte de résultat qui proviennent des variations de taux de change sont présentés en écarts de conversion dans les capitaux propres. Le Groupe ne consolide aucune société significative dont la devise fonctionnelle est celle d'une économie hyper inflationniste.

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en monnaie fonctionnelle aux taux de change des jours des transactions. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en résultat de change.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion des avances capitalisables consenties à des filiales étrangères et faisant partie de l'investissement net dans la filiale consolidée sont enregistrés directement en capitaux propres sous la rubrique écart de conversion.

La principale devise étrangère utilisée est le dollar U.S. Le taux de clôture retenu est de 1,170 dollar U.S. pour 1 euro et le taux moyen de la période est de 1,128 dollar U.S. pour 1 euro.

4.2.2 Présentation des actifs et passifs courants et non courants

Les actifs et les passifs courants sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser, consommer ou régler durant le cycle d'exploitation normal, qui est inférieur à 12 mois. Tous les autres actifs et passifs sont non courants.

4.3 JUGEMENTS COMPTABLES ET ESTIMATIONS SIGNIFICATIVES

La préparation des états financiers consolidés du Groupe requiert le recours à des jugements et estimations susceptibles d'impacter certains éléments d'actif et de passif et les montants des produits et des charges qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. La Direction est amenée à revoir ces estimations et appréciations de manière constante sur la base de l'expérience passée et des autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques et de la détermination de la juste valeur des actifs et passifs dans le cadre de l'affectation préliminaire du prix d'acquisition de Oneweb. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Dans le cadre de l'établissement des états financiers au 30 juin 2025, la Direction a exercé son jugement, notamment au regard de la valeur recouvrable des actifs, de la reconnaissance du chiffre d'affaires, de l'estimation des provisions et l'appréciation des passifs éventuels, de la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt, de l'évaluation du risque clients et la détermination de la juste valeur des actifs et passifs dans le cadre de l'affectation préliminaire du prix d'acquisition de Oneweb.

NOTE 5 INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe considère qu'il n'opère que dans un seul secteur opérationnel se fondant sur l'appréciation des services rendus et la nature des risques associés, plutôt que sur leur destination. Il s'agit de la fourniture de services de communications par satellite pour la vidéo, les réseaux d'entreprise et à haut débit, et les mobiles, principalement aux opérateurs de communications et diffuseurs internationaux, intégrateurs de réseaux d'entreprise et entreprises pour leurs besoins propres.

À ce stade les indicateurs de performance suivis par les principaux décideurs demeurent actuellement les suivants :

- le chiffre d'affaires ou produits des activités ordinaires ;
- l'EBITDA ajusté défini comme le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, dépréciations d'actifs, autres produits et charges opérationnels et le taux de marge de l'EBITDA ajusté par rapport au chiffre d'affaires ;
- les investissements bruts couvrant les acquisitions de satellites et d'autres actifs corporels ou incorporels, ainsi que les paiements liés aux dettes de location ;
- le ratio dette nette sur EBITDA ajusté (voir Note 7.4.4 « Dette nette »).

Exercice clos au 30 juin 2025 *(€ millions)*	**2024**	**2025**
Produits des activités ordinaires	1 145,9	1 129,2
Charges opérationnelles	(322,7)	(357,3)
EBITDA AJUSTÉ	**823,2**	**771,9**
Dotations aux amortissements	(436,8)	(441,7)
Autres produits et charges opérationnels	(100,4)	(229,4)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**285,9**	**100,8**
Résultat financier	(60,5)	(84,6)
Impôts sur les sociétés	2,0	1,6
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(154,0)	(117,7)
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	0,1
PART ATTRIBUABLE AU GROUPE	**73,5**	**(99,8)**

Exercice clos au 30 juin 2025 *(€ millions)*	**2024**	**2025**
Dette nette à la clôture	1 786,9	2 134,7

Exercice clos au 30 juin 2025 *(€ millions)*	**2024**	**2025**
Acquisitions de satellites, d'autres biens et équipements et d'actifs incorporels	(280,1)	(101,4)
Encaissement des prêts ECA et autres ligne de crédit bancaires	159,0	–
Remboursements des prêts ECA et autres lignes de crédit bancaires	(193,1)	(0,1)
Dettes locatives	(41,2)	(41,5)
CASH-FLOW DISCRÉTIONNAIRE	**(355,4)**	**(143,0)**

NOTE 6 NOTES ANNEXES DU COMPTE DE RÉSULTAT

6.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Principes comptables

La majorité des contrats concerne la fourniture de services de capacité satellitaire auprès de clients distributeurs (qui revendent la capacité à des utilisateurs finaux) et de clients utilisateurs (qui utilisent la capacité pour leurs propres besoins). Ces contrats couvrent généralement des périodes allant de plusieurs mois à plusieurs années à l'exception de certains contrats portant sur de la fourniture de capacité occasionnelle de courte durée. Pour l'ensemble de ces contrats, le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement, au fur et à mesure du transfert du contrôle de la capacité au client sur la période contractuelle en fonction du volume d'unités de capacité satellitaire vendu (exprimé en Mhz ou Mbps selon les contrats). Cette méthode permet de reconnaître le chiffre d'affaires correspondant au niveau de service rendu à nos clients pour une période donnée en tenant compte des éventuelles variations de volume d'unités vendues au cours du contrat.

Certains contrats incluent des contreparties variables telles que des prix variables ou des périodes de gratuité. Pour ces contrats, le Groupe estime le montant de contrepartie auquel il aura droit en échange de la fourniture des services promis au client et en tient compte dans la reconnaissance du chiffre d'affaires dès lors qu'il est hautement probable que la levée ultérieure de l'incertitude relative au montant cumulé du chiffre d'affaires ne se produira pas.

Le Groupe prend parfois à sa charge des frais marketing (promotion, publicité, ...) ou techniques (principalement des achats et installations d'antennes) pour le compte de certains clients. Lorsque ces frais ne sont pas distincts du service transféré au client, ils constituent une même obligation de performance avec le service fourni et la contrepartie payable au client est reconnue en réduction du prix de la transaction. Lorsque la contrepartie payable au client est octroyée en contrepartie d'un service distinct de la part du client et correspond à la juste valeur du service pour le Groupe elle est comptabilisée en charges opérationnelles.

Certains contrats prévoient la possibilité d'une résiliation anticipée, moyennant le versement d'indemnités. Lorsque ces indemnités sont versées dans le cadre d'une modification de contrat qui porte sur des services du contrat existant, les services du contrat amendé ne forment qu'une seule et même obligation de performance avec les services partiellement remplis à la date de modification. Ces indemnités sont alors étalées sur la durée de vie du contrat modifié.

Les paiements initiaux reçus sont reportés en tant que passif contractuel dans la mesure où ils dépassent le chiffre d'affaires cumulé comptabilisé. Une évaluation est effectuée pour déterminer si les paiements anticipés constituent un avantage financier significatif pour le Groupe. Lorsqu'une composante de financement importante attribuable à la fourniture de financement est identifiée, le Groupe ajuste les produits à comptabiliser pour tenir compte de l'effet de l'actualisation et dénoue le passif du contrat sur la base du taux d'actualisation qui serait reflété dans une transaction de financement distincte avec le client. Les produits et les charges de financement applicables sont présentés sur une base brute.

6.1.1 Chiffre d'affaires par application

Le chiffre d'affaires par application se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2025
Vidéo	650,6	608,2
Services aux gouvernements	149,0	185,1
Connectivité Fixe	192,6	173,3
Connectivité Mobile	147,5	127,0
TOTAL ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	**1 139,7**	**1 093,6**
Autres revenus [1]	6,1	35,6
TOTAL	**1 145,9**	**1 129,2**
Taux de change EUR/USD	*1,081*	*1,082*

(1) Les autres revenus incluent l'effet de couverture de change du chiffre d'affaires euros/dollars qui s'élève à 0,8 million d'euros contre (3,0) millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2024

Les autres revenus incluent l'effet de couverture de change euros/dollars, la rémunération de services de conseil ou d'ingénierie fournis à des tiers ainsi que des indemnités de fin de contrat.

6.1.2 Chiffre d'affaires par zone géographique

Le chiffre d'affaires par zone géographique, déterminé à partir des adresses de facturation des clients, se présente comme suit :

(en millions d'euros et pourcentage)	30 juin 2024		30 juin 2025	
Régions	**Montant**	**%**	**Montant**	**%**
France	79,9	7,0	81,5	7,2
Italie	120,0	10,5	101,2	9,0
Royaume-Uni	57,0	5,0	72,6	6,4
Europe (autres)	315,0	27,5	325,7	28,8
Amériques	262,0	22,9	250,2	22,2
Moyen-Orient	175,7	15,3	163,7	14,5
Afrique	109,5	9,6	98,9	8,8
Asie	28,7	2,5	34,0	3,0
Autres [(1)]	(1,9)	(0,2)	1,5	0,1
TOTAL	**1 145,9**	**100,0**	**1 129,2**	**100,0**

(1) Les autres revenus incluent l'effet de couverture de change du chiffre d'affaires euros/dollars qui s'élève à 0,8 million d'euros contre (3,0) millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2024.

6.1.3 Carnet de commandes

Le carnet de commandes représente le chiffre d'affaires futur correspondant aux contrats d'attribution de capacité ou de services (y compris les contrats pour les satellites en cours d'approvisionnement). Il s'établit à 2,6 milliards d'euros au 30 juin 2025. Le carnet de commandes sécurisé, qui correspond aux exigences requises par IFRS 15 et excluant le chiffre d'affaires soumis à des clauses de rupture anticipées, s'élève à 2,0 milliards d'euros. Le montant du carnet de commandes sécurisé à échéance à moins de 5 ans s'élève à 1,8 milliard d'euros, dont 1,2 milliard à moins de 2 ans.

6.2 CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les coûts des opérations incluent principalement les coûts de personnel et les autres coûts liés au contrôle et à l'exploitation des satellites, ainsi que les primes d'assurance-vie en orbite des satellites.

Les frais commerciaux et administratifs comprennent essentiellement les coûts du personnel administratif et commercial, l'ensemble des dépenses de marketing et de publicité ainsi que les frais généraux rattachés.

Les charges opérationnelles relatives aux dépréciations sur les créances commerciales et les actifs sur contrat clients s'élèvent à 13,3 millions d'euros 30 juin 2025 (contre 13,9 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2024).

6.2.1 Charges de personnel

Les charges de personnel (y compris la participation légale des salariés) se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2025
Coûts des opérations	63,6	66,4
Charges commerciales et administratives	84,2	93,3
TOTAL	**147,8**	**159,6**

Les salariés d'Eutelsat S.A. bénéficient d'un Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) alimenté par versements volontaires des salariés, d'un dispositif de Compte Épargne Temps (CET) et d'un accord d'intéressement conclu pour une durée de trois ans assis sur des objectifs révisables annuellement.

6.2.2 Effectifs

Le Groupe compte 1068 salariés équivalent temps plein à la clôture au 30 juin 2025 contre 1054 à la clôture au 30 juin 2024.

Le nombre moyen d'employés, en équivalent temps plein sur l'exercice, s'établit comme suit :

	30 juin 2024	30 juin 2025
Opérations	521	530
Fonctions commerciales et administratives	533	538
TOTAL	**1 054**	**1 068**

6.2.3 Rémunération en actions et assimilés

Principes comptables

Les paiements fondés sur des actions sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution des plans et sont comptabilisés en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres pour les plans dénoués en actions ou des autres passifs financiers pour les plans dénoués en trésorerie. Ils sont réévalués à chaque clôture afin de tenir compte de l'évolution des hypothèses d'acquisition des droits (taux de rotation du personnel, probabilité d'atteinte des critères de performance) et, pour les plans dénoués en trésorerie, de l'évolution des conditions de marché (cours de bourse).

En complément des plans en vigueur au sein du Groupe au 30 juin 2024, le Groupe a octroyé un nouveau plans d'actions réglé en trésorerie, le 21 novembre 2024. L'attribution de ces actions est soumise à une condition de présence et à l'atteinte de conditions de performance.

La charge constatée au titre de ces plans (hors charges sociales) s'est élevée à 0,8million d'euros sur l'exercice clos le 30 juin 2025 contre un produit de 0,1 million d'euros sur l'exercice clos le 30 juin 2024.

Les caractéristiques des plans sont les suivantes :

Caractéristiques des plans	Plan novembre 2022	Plan novembre 2023	Plan novembre 2024
Période d'acquisition	Juillet 2022 – Juin 2025	Juillet 2023 – Juin 2026	Juillet 2024 – Juin 2027
Mode de règlement	Actions et trésorerie	Actions et trésorerie	Actions et trésorerie
Nombre maximal d'actions attribuables à l'origine	210 855	574 159	679 500
Nombre de bénéficiaires	15	28	35
NOMBRE D'ACTIONS ET CONDITIONS DE PERFORMANCE DU PLAN D'ACTIONS GRATUITES			
Nombre d'actions total en circulation	202 606	459 104	563 630
Conditions de performance	New Business Revenues, cash-flow libre discrétionnaire et TSR relatif [1] et CSR	New Business Revenues, cash-flow libre discrétionnaire et TSR relatif [1] et CSR	Connectivity Revenues, Ebitda, CAPEX,TSR relatif [1] et CSR
NOMBRE D'ACTIONS ET CONDITIONS DE PERFORMANCE DES PLANS D'ACTIONS FICTIVES			
Nombre d'actions total en circulation	–	–	–
Objectifs de performance	–	–	–
JUSTE VALEUR DES ACTIONS AU 30 JUIN 2025			
Juste valeur	4,0	4,0	3,7
Valorisation totale du plan au 30 juin 2025 *(en millions d'euros)* [1]	0,3	0,5	0,4
CHARGE DE L'EXERCICE			
Charge de l'exercice clos le 30 juin 2025 *(en millions d'euros)* [1]	**(0,1)**	**(0,2)**	**(0,6)**

(1) Hors charges sociales

6.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Principes comptables

Les autres produits et charges opérationnels sont constitués des produits et charges inhabituels, anormaux et peu fréquents. Ils comprennent notamment les dépréciations d'actifs, le coût des échecs au lancement et les remboursements d'assurance y afférant, les litiges non commerciaux nets des frais engagés, les frais de restructuration, les résultats de cession d'immobilisations et les conséquences des évolutions de périmètre (frais d'acquisitions et résultats de cession).

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2025
Autres produits opérationnels	10,2	3,2
Autres charges opérationnelles	(110,6)	(232,7)
TOTAL	**(100,4)**	**(229,4)**

Au 30 juin 2025 les autres produits opérationnels sont principalement liés au produit complémentaire au titre de la bande C. Les autres charges opérationnelles incluent principalement les dépréciations sur les satellites pour 186 millions d'euros, des coûts relatifs à l'abandon d'un projet d'investissement pour 19 millions d'euros ainsi que des coûts liés aux variations de périmètres pour 23 millions d'euros relatifs à l'intégration OneWeb au cours de l'exercice précédent, et au projet de vente d'actifs d'infrastructures terrestres passives.

Au 30 juin 2024, les autres produits opérationnels comprennent notamment 7,6 millions d'euros de reprise de dépréciation sur la valeur des satellites AT1, AT2, 53A et 65WA. Les autres charges opérationnelles incluent principalement les coûts relatifs à l'opération de rapprochement et d'intégration avec OneWeb pour 6,1 millions d'euros ainsi que des dépréciations sur les satellites pour 25,7 millions d'euros et des dépréciations des relations clients pour 58,8 millions d'euros.

6.4 RÉSULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2025
Charges d'intérêts après couverture	(92,2)	(115,1)
Intérêts sur dettes locatives	(13,6)	(11,8)
Frais d'émission d'emprunt & commissions	(12,7)	(11,5)
Intérêts capitalisés	5,2	2,7
COÛT DE LA DETTE BRUTE	**(99,7)**	**(135,7)**
Produits financiers	24,7	63,1
COÛT DE LA DETTE NETTE	**(75,0)**	**(72,6)**
Variation des instruments financiers dérivés	(2,3)	2,2
Résultat de change	10,7	(8,7)
Autres	6,1	(5,4)
RÉSULTAT FINANCIER	**(60,5)**	**(84,6)**

La charge d'intérêts au 30 juin 2025 a évolué compte tenu de l'évolution des taux d'intérêt sur la période.

Le montant des intérêts capitalisés est dépendant de l'avancement et du nombre des programmes de constructions satellitaires constatés au cours de l'exercice concerné. Le taux d'intérêt retenu pour la détermination des charges d'intérêts capitalisables est de 4,29 % au 30 juin 2025 contre 4,87 % au 30 juin 2024.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés aux 30 juin 2025 et 2024 incluent notamment la part inefficace de la valeur temps des instruments dérivés qualifiés dans une relation de couverture.

6.5 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

La charge d'impôt du Groupe se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2025
Charge d'impôt courant	(8,1)	(15,2)
Produit (charge) d'impôt différé	10,0	16,8
TOTAL IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	**2,0**	**1,6**

Le rapprochement de la charge d'impôt théorique, calculée selon le taux de droit commun en France appliqué au résultat avant impôt, résultat des sociétés mises en équivalence, avec la charge d'impôt réelle, s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2025
Résultat courant avant impôt	225,5	16,2
Taux d'impôt de droit commun en France	**25,83 %**	**25,83 %**
CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE	**(58,2)**	**(4,2)**
Bénéfices non taxables	63,7	60,6
Différences de taux d'imposition	6,1	7,1
Non activation des pertes fiscales de l'exercice		(66,2)
Utilisation de pertes fiscales	–	–
CVAE	(1,1)	(0,5)
Impôts différé nés au cours de l'exercice antérieur et reconnus sur la période	0,3	–
Autres différences permanentes	(8,8)	4,8
CHARGES D'IMPÔT	**2,0**	**1,6**
Taux d'impôt effectif	*0,87 %*	*9,81 %*

Au 30 juin 2025, les autres différences permanentes intègrent principalement l'impact des différences de change sur les positions d'impôts différés des filiales Satellites Mexicanos et Eutelsat Do Brasil pour 12 millions, les litiges fiscaux pour (3,7) millions d'euros, compensées en partie par d'autres différences permanentes pour (3,5) millions d'euros.

Au 30 juin 2024, les autres différences permanentes intègrent principalement les charges liées à la non-activation de déficits pour 3,2 millions d'euros, à l'impact des différences de change sur les positions d'impôts différés des filiales Satellites Mexicanos et Eutelsat Do Brasil pour 2,9 millions et aux litiges fiscaux pour 3,7 millions d'euros, compensées en partie par d'autres différences permanentes pour 1 million d'euros.

6.6 RÉSULTAT PAR ACTION

Principes comptables

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires d'Eutelsat Communications par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant chaque période considérée. Les actions propres ne sont pas prises en compte pour le calcul du résultat par action.

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre le résultat net et les résultats nets (de base et dilué) revenant aux actionnaires utilisés pour le calcul des résultats par action (de base et dilué).

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2025
Résultat net	**73,5**	**(99,8)**
Quote-part de résultat des filiales rétrocédée aux participations ne donnant pas le contrôle	–	0,1
RÉSULTAT NET UTILISÉ POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT PAR ACTION	**73,5**	**(99,7)**
Nombre moyen d'actions de base et dilué	1 013 162 112	1 013 162 112
Résultat par action de base et dilué	0,073	(0,098)

NOTE 7 NOTES ANNEXES DU BILAN

7.1 ACTIFS IMMOBILISÉS

7.1.1 Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

Principes comptables

Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entité acquise est évaluée à sa juste valeur et inclut les clauses de rémunération éventuelles en tenant compte de leur probabilité de survenance. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont exclus de la contrepartie transférée et sont inscrits en autres produits et charges opérationnels lorsqu'ils sont encourus.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent, à la date d'acquisition, être évaluées à la juste valeur ou en quote-part des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. L'option pour l'application de l'une de ces deux méthodes est exerçable transaction par transaction.

Lors de la première consolidation, l'ensemble des actifs, passifs et passifs éventuels de la société acquise est estimé à sa juste valeur. Dans le cadre d'une prise de contrôle par achats successifs, la participation antérieurement détenue est réévaluée à sa juste valeur en date d'acquisition, le profit ou la perte en découlant est comptabilisé en résultat.

Les écarts d'acquisitions sont évalués dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise, à la date du regroupement, pour un montant égal à la différence entre la somme de la juste valeur de la contrepartie versée et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés. Ils font l'objet d'un test de dépréciation comme décrit au paragraphe 7.1.4.

Contrats clients et relations associées

Les contrats clients et relations associées, acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. La juste valeur est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière telles que celles fondées sur les revenus ou la valeur de marché. Ces actifs sont amortis linéairement sur leur durée de vie économique, estimée sur la base de la durée moyenne des relations contractuelles existant à la date d'acquisition et de taux de renouvellement attendus. La principale relation client reconnue dans les comptes du Groupe est celle d'Eutelsat SA, amortie sur une durée de 20 ans.

Marque Eutelsat

La marque Eutelsat a été reconnue lors de l'acquisition d'Eutelsat S.A. par Eutelsat Communications en 2005.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées de frais de développement capitalisés, de licences, les droits prioritaires à l'Union Internationale des Télécoms (UIT) et de droits orbitaux.

Les frais de développement sont capitalisés et amortis sur une durée comprise entre 3 et 7 ans dès lors que le Groupe peut démontrer :

- la capacité technique à réaliser l'actif pour l'utiliser ou le vendre ;
- l'intention et la capacité d'achever le développement de l'actif, et de l'utiliser ou de le vendre ;
- la capacité à utiliser ou vendre l'actif ;
- la probabilité que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe du fait de cet actif ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières ou autres adéquates à la réalisation de l'actif ;
- la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses attribuables à l'actif durant sa phase de développement.

Les dépenses engagées au titre de la recherche (ou durant la phase de recherche d'un projet interne) sont reconnues en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les capacités d'émission, de droits orbitaux et les licences sont amorties sur leur durée d'utilisation, qui sont les suivantes :

- pour les capacités d'émission et les droits orbitaux entre 13 et 23 ans ;
- pour les licences entre 1 et 13 ans autres.

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	Écarts d'acquisition	Autres immobilisations incorporelles	Total
IMMOBILISATIONS BRUTES			
VALEUR BRUTE AU 30 JUIN 2023	**472,4**	**663,7**	**1 136,0**
Acquisitions	–	18,8	18,8
Transferts	2,1	10,8	12,9
Variations de change	8,2	6,7	14,9
Cessions et mises au rebut	–	(2,0)	(2,0)
VALEUR BRUTE AU 30 JUIN 2024	**482,7**	**698,0**	**1 180,7**
Acquisitions	535,0	18,1	553,1
Transferts	–	14,8	14,8
Variations de change	(33,1)	(27,0)	(60,1)
Actifs détenus en vue de leur cession et autres [2]	(136,2)	(1,5)	(137,7)
VALEUR BRUTE AU 30 JUIN 2025	**848,4**	**702,2**	**1 550,6**
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS			
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 30 JUIN 2023	**–**	**(480,0)**	**(480,0)**
Dotations aux amortissements	–	(47,9)	(47,9)
Transferts et autres	–	(1,1)	(1,1)
Variations de change	–	(4,7)	(4,7)
Reprises (cessions et mises au rebut)	–	15,1	15,1
Dépréciations et pertes de valeurs [1]	–	(71,9)	(71,9)
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 30 JUIN 2024	**–**	**(590,6)**	**(590,6)**
Dotations aux amortissements	–	(44,3)	(44,3)
Dépréciations et pertes de valeurs [1]	(535,0)	–	(535,0)
Variations de change	–	23,1	23,1
Transferts et autres	–	–	–
Actifs détenus en vue de leur cession et autres [2]	59,1	1,1	–
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 30 JUIN 2025	**(476,0)**	**(610,8)**	**(1 086,7)**
VALEUR NETTE AU 30 JUIN 2023	**472,4**	**183,7**	**656,0**
VALEUR NETTE AU 30 JUIN 2024	**482,7**	**107,4**	**590,1**
VALEUR NETTE AU 30 JUIN 2025	**372,4**	**91,5**	**463,9**

(1) Les dépréciations de contrats sont essentiellement enregistrées en autres charges opérationnelles (cf. 6.3)
(2) Inclut principalement les actifs détenus en vue de leur cession, voir Note 7.5.2 « Actifs détenus en vue de la vente »

7.1.2 Immobilisations corporelles et immobilisations en cours

Principes comptables

Les satellites et autres immobilisations corporelles sont évalués à leur coût d'acquisition comprenant tous les coûts directement attribuables à la préparation de leur utilisation, après déduction des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeurs.

Le coût des satellites comprend toutes les dépenses encourues pour leur mise en service, notamment les coûts de construction, de lancement, d'assurance au lancement, les intérêts capitalisés, les primes d'intéressement et autres coûts directement attribuables à la supervision du programme (études, frais de personnel et prestations de conseil).

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés pour la part encourue au cours de la période de construction. En l'absence d'emprunt spécifiquement adossé à l'immobilisation en cours de construction, les intérêts capitalisés sont calculés à partir d'un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts du Groupe.

Les durées d'utilité retenues par le Groupe sont les suivantes :

- 12 à 24 ans pour les satellites géostationnaires ;
- 7 ans pour les satellites à orbite basse ;
- 5 à 10 ans pour les équipements de surveillance du trafic et les autres ;
- 2 à 5 ans pour les équipements informatiques ;
- 3 à 10 ans pour les aménagements et agencements des constructions, y compris en ce qui concerne les portails de réseaux à satellite.

Les satellites sont amortis à compter de leur mise en service technique. Le délai observé entre le lancement d'un satellite et sa mise en service technique peut varier entre un et neuf mois, suivant le mode de propulsion utilisé par le satellite et, dans le cas des satellites en orbite terrestre basse, la configuration de la constellation. Les satellites en orbite terrestre basse font partie d'une constellation qui nécessite un nombre minimum de satellites pour fournir un service commercial viable et, par conséquent, la durée de vie utile des satellites en orbite terrestre basse est limitée au point où la constellation n'est plus en mesure de fournir un service commercial viable.

Le Groupe revoit chaque année les durées d'utilité résiduelles de ses satellites en orbite, en se fondant à la fois sur leur utilisation prévue et sur l'évaluation technique de leur durée de vie. En cas de réduction ou d'allongement de la durée d'utilité, le plan d'amortissement est revu de façon prospective.

Les immobilisations en cours de construction comprennent principalement les jalons de paiements, représentatifs de l'avancement de la construction des satellites en cours, ainsi que les avances versées au titre des lanceurs et des assurances au lancement, en plus des actifs du réseau au sol qui sont en construction.

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	Satellites	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
IMMOBILISATIONS BRUTES				
VALEUR BRUTE AU 30 JUIN 2023	**6 029,6**	**517,5**	**1 106,0**	**7 653,2**
Acquisitions	21,2	23,9	75,5	120,6
Cessions	–	(4,8)	–	(4,8)
Mises au rebut	(426,3)	(0,1)	(0,9)	(427,3)
Variations de change	25,3	1,1	0,3	26,7
Transferts et autres	741,3	69,9	(823,3)	(12,2)
VALEUR BRUTE AU 30 JUIN 2024	**6 391,0**	**607,5**	**357,6**	**7 356,3**
Acquisitions	3,8	18,3	61,2	83,3
Cessions	–	(0,1)	(8,4)	(8,6)
Mises au rebut [1]	(377,2)	(6,0)	(0,6)	(383,8)
Variations de change	(100,1)	(5,8)	(0,9)	(106,8)
Actifs détenus en vue de leur cession et autres [3]	–	(236,6)	(7,3)	(244,0)
Transferts et autres [2]	227,2	30,2	(272,3)	(14,9)
VALEUR BRUTE AU 30 JUIN 2025	**6 144,7**	**407,3**	**129,2**	**6 681,2**
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS				
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 30 JUIN 2023	**(3 659,7)**	**(400,0)**	**(6,5)**	**(4 066,3)**
Dotations aux amortissements	(301,4)	(34,4)	–	(335,8)
Dépréciations et pertes de valeurs	(20,7)	4,2	–	(16,5)
Reprises (mises au rebut)	426,1	0,2	–	426,3
Variations de change	(14,7)	(0,8)	–	(15,5)
Actifs détenus en vue de leur cession et autres	–	–	–	
Transferts et autres	(6,5)	(2,3)	6,5	(2,3)
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 30 JUIN 2024	**(3 576,9)**	**(433,0)**	**–**	**(4 010,1)**
Dotations aux amortissements	(303,3)	(42,8)	–	(346,1)
Dépréciations et pertes de valeurs [4]	(182,9)	(0,1)	–	(183,0)
Reprises (mises au rebut) [1]	372,1	6,0	–	378,1
Variations de change	72,1	3,6	–	75,7
Actifs détenus en vue de leur cession et autres [3]	–	149,7	–	149,7
Transferts et autres [2]	–	(0,9)	–	(0,9)
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 30 JUIN 2025	**(3 619,4)**	**(317,5)**	**–**	**(3 936,9)**
VALEUR NETTE AU 30 JUIN 2023	**2 369,9**	**117,5**	**1 099,6**	**3 586,9**
VALEUR NETTE AU 30 JUIN 2024	**2 814,1**	**174,5**	**357,6**	**3 346,2**
VALEUR NETTE AU 30 JUIN 2025	**2 525,2**	**89,9**	**129,2**	**2 744,3**

(1) La mise au rebut et la reprise de dépréciations associée est principalement liée à l'arrêt du satellite E33E (voir Note 2.3) et de plusieurs transpondeurs.
(2) Le montant de transferts et autres est principalement lié à la mise en service du satellite E36D lancé au cours de la période comme décrit au paragraphe 2.3.
(3) Inclut principalement les actifs détenus en vue de leur cession, voir Note 7.5.2 « Actifs détenus en vue de la vente ».
(4) Les dépréciations au 30 juin 2025 concernent principalement les satellites E117WB, E117WA et E115WB.

Le Groupe a constaté une dépréciation sur des satellites pour respectivement (182,9) millions d'euros et (20,7) millions d'euros aux 30 juin 2025 et 30 juin 2024.

Les dates d'entrée en service attendues des satellites en cours de construction à la date d'arrêté des comptes sont les suivantes :

Projets GEO	Année
Flexsat Americas E113WX	Année calendaire 2028
Flexsat Asia E119B – TH10	Année calendaire 2028

7.1.3 Droits d'utilisation sur contrats de location

Principes comptables

Les contrats au travers desquels le Groupe dispose de l'utilisation d'un actif spécifique sont comptabilisés à l'actif du bilan sous la forme d'un droit d'utilisation, assortis d'une dette au passif, lorsque les conditions des contrats sont telles que ces derniers sont qualifiés de contrats de location, c'est-à-dire qu'ils transfèrent le contrôle du bien sur la totalité de la durée de la location.

Les droits d'utilisation sont généralement amortis sur la durée de la location correspondant à la période non résiliable, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice par le Groupe est raisonnablement certain.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur du droit d'utilisation et de la dette locative est déterminé, pour chaque contrat, en fonction du taux marginal d'endettement correspondant estimé.

Les actifs de faible valeur unitaire ainsi que les contrats de location d'une durée inférieure à 12 mois sont comptabilisés en charge.

Les droits d'utilisation ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	Satellites	Autres immobilisations corporelles	Total
IMMOBILISATIONS BRUTES			
VALEUR BRUTE AU 30 JUIN 2023	**749,1**	**58,1**	**807,0**
Nouveaux contrats	–	0,3	0,3
Modifications de contrats et résiliations anticipées de contrats	–	5,3	5,3
Variation de change	–	0,1	0,1
VALEUR BRUTE AU 30 JUIN 2024	**749,1**	**63,9**	**812,9**
Nouveaux contrats	–	1,1	1,1
Modifications de contrats et résiliations anticipées de contrats	(139,5)	(1,8)	(141,2)
Variation de change	–	(0,6)	(0,6)
Actifs détenus en vue de leur cession et autres [(1)]	–	–	–
VALEUR BRUTE AU 30 JUIN 2025	**609,6**	**62,6**	**672,3**
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS			
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 30 JUIN 2023	**(433,2)**	**(28,8)**	**(462,0)**
Dotations aux amortissements	(45,5)	(6,6)	(52,1)
Variations de change	–	(0,1)	(0,1)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 30 JUIN 2024	**(478,6)**	**(35,5)**	**(514,1)**
Dotations aux amortissements	(44,1)	(7,0)	(51,1)
Dépréciations et pertes de valeurs	(2,9)	–	(2,9)
Reprises (modifications et résiliations anticipées de contrats)	96,1	2,5	98,6
Variations de change	–	0,3	0,3
Actifs détenus en vue de leur cession et autres [(1)]	–	–	–
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 30 JUIN 2025	**(429,6)**	**(39,6)**	**(469,2)**
VALEUR NETTE AU 30 JUIN 2023	**315,9**	**29,3**	**345,1**
VALEUR NETTE AU 30 JUIN 2024	**270,5**	**28,4**	**298,7**
VALEUR NETTE AU 30 JUIN 2025	**180,1**	**23,0**	**203,1**

(1) Inclut principalement les actifs détenus en vue de leur cession, voir Note 7.5.2 « Actifs détenus en vue de la vente ».

Les droits d'utilisation des satellites portent essentiellement sur les contrats de location Express AT1, Express AT2, Express AM6, Express 36C et Astra 2G. Les durées de location sur ces contrats couvrent la durée de vie attendue de ce type de satellite, à ce titre, aucun de ces contrats ne comporte d'options d'achat au terme du contrat. Aucune option de renouvellement n'a été retenue pour établir la durée des contrats de location.

7.1.4 Tests de valeur des actifs immobilisés

Principes comptables

Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles non amorties

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie, telle que la marque, sont soumis à un test de dépréciation annuel, ou dès lors qu'un événement laisse à penser qu'ils pourraient avoir perdu de la valeur.

Actifs amortissables

Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie, un test de dépréciation est réalisé lorsqu'il est relevé un indice externe ou interne indiquant que leurs valeurs recouvrables pourraient être inférieures à leurs valeurs comptables (par exemple la perte d'un client important ou un incident technique sur un satellite).

Le test de dépréciation consiste à apprécier la valeur recouvrable d'un actif qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des frais de cession et sa valeur d'utilité. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient, c'est-à-dire le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. En déterminant ses UGT, le Groupe prend en compte les conditions d'utilisation de sa flotte, et notamment la capacité de certains satellites à servir de back-up pour d'autres satellites.

Les UGT correspondent aux positions orbitales, portant un ou plusieurs satellites, ainsi que les contrats clients et relations associées (après prise en compte de l'interdépendance technique ou économique de leurs flux de trésorerie).

Afin de déterminer la valeur d'utilité, le Groupe s'appuie sur des estimations de flux de trésorerie futurs. Ces flux sont générés par l'actif ou par l'UGT sur sa durée d'utilité, actualisés en utilisant le WACC du Groupe défini pour le test de dépréciation, et construits à partir du plan moyen terme approuvé par la Direction générale et revu par le Conseil d'administration. Les revenus de ce plan sont établis à partir du carnet de commandes par satellite, des études de marché ainsi que du plan de déploiement des satellites existants et futurs. Les coûts du plan pris en compte dans le test de dépréciation comprennent essentiellement les coûts d'assurance en orbite, les coûts techniques et commerciaux directement attribuables aux satellites testés et la charge d'impôt. Au-delà d'une durée maximum de cinq ans, les flux de trésorerie sont estimés en appliquant des taux d'évolution constants.

La juste valeur diminuée des frais de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou d'une unité) lors d'une opération, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts d'opération.

Les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur sont comptabilisées sous les rubriques autres produits autres charges opérationnels.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition du Groupe résulte des acquisitions liées à l'activité satellites géostationnaires. Cet écart d'acquisition est donc suivi au niveau des secteurs opérationnels d'Eutelsat, sur la base des flux de trésorerie issus de l'activité satellites géostationnaires.

Les prévisions retenues sont basées sur le plan d'affaires à cinq ans du Groupe approuvé par le Conseil d'administration du 13 février 2025 et couvrant la période allant jusqu'à l'exercice 2028-29. La période a été étendue à l'exercice 2033 sur la base de modèles de chiffre d'affaires et de coûts et au delà, le test inclut une valeur terminale avec une hypothèse de croissance négative de -1,5 % à l'infini. Le Groupe considère pertinent d'utiliser des projections au-delà de cinq ans compte tenu de la visibilité à long terme dont il dispose sur une part significative de son activité et de son profil de croissance attendu qui se reflète plus précisément dans le plan à long terme.

Le taux d'actualisation retenu est un WACC (Weighted Average Cost of Capital) de 8,0 %. Les principales hypothèses opérationnelles impactant la valeur recouvrable des actifs sont le niveau d'EBITDA et le montant des investissements nécessaires à la réalisation des flux de trésorerie prévus dans la prévision. Les hypothèses opérationnelles du plan à long terme sont basées sur des modèles de marché internes relatifs à l'évolution de la croissance de l'activité du Groupe et sur des données de marché fournies par des experts indépendants.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée au cours de la période.

Actifs amortissables

Concernant les tests de dépréciation réalisés sur les satellites au 30 juin 2025, les flux de trésorerie retenus sont basés sur une version actualisée du business plan à cinq ans du Groupe approuvé par le Conseil d'Administration le 13 février 2025 puis sur les flux de trésorerie étendus jusqu'à la fin de vie de chaque satellite sur la base d'un taux de croissance normatif.

Au 30 juin 2025, ces tests ont conduit à la comptabilisation d'une charge de dépréciation de 184 millions sur les satellites géostationnaires (voir Note 7.1.2 « Immobilisations corporelles et immobilisations en cours » et voir Note 7.1.3 « Droits d'utilisation sur contrats de location »). Au 30 juin 2024, la charge de dépréciation était de 20,7 millions sur les satellites géostationnaires. Les dépréciations comptabilisées reflètent l'insuffisance des flux de trésorerie actualisés prévus par rapport aux valeurs comptables des actifs pour certaines positions orbitales du Groupe. Cela reflète le fait que pour ces positions orbitales, les prévisions les plus récentes du Groupe indiquaient des flux de trésorerie opérationnels inférieurs, notamment en raison des forces concurrentielles du marché qui se sont renforcées au cours de la période.

7.1.5 Engagements d'achats

En complément des éléments comptabilisés au bilan, le Groupe est engagé auprès de fournisseurs pour l'acquisition d'immobilisations (satellites et autres immobilisations) et la réalisation de prestations de services pour un montant total de 261,9 millions d'euros au 30 juin 2025 et pour 374 millions d'euros au 30 juin 2024.

L'échéancier aux 30 juin 2024 et 30 juin 2025 des paiements futurs au titre de ces engagements s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	au 30 juin 2024	au 30 juin 2025
Echéance à moins de 1 an	90,0	78,3
Entre 1 et 2 ans	74,0	74,7
Entre 2 et 3 ans	75,0	42,8
Entre 3 et 4 ans	16,0	0,1
Echéance à plus de 4 ans	119,0	65,9
TOTAL	**374,0**	**261,9**

7.2 TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Principes comptables

Les participations du Groupe comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence et en cas d'indice de perte de valeur, la valeur comptable peut être amenée à être dépréciée dans le cas où sa valeur recouvrable serait inférieure à celle-ci.

Au 30 juin 2025, les titres des sociétés mises en équivalence représentent la valeur de mise en équivalence de la société OneWeb Holdings Ltd, et le résultat des sociétés mises en équivalence correspond à la quote-part d'Eutelsat S.A. dans le résultat de OneWeb Holdings Ltd.

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2025
Participations à l'ouverture	501,2	356,6
Variation de périmètre	(0,4)	–
Acquisitions de titres	–	–
Cession de titres	–	–
Entrée de périmètre	–	–
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(154,0)	(117,7)
Écart de conversion	9,8	(26,2)
PARTICIPATIONS À LA CLOTURE	**356,6**	**212,7**

Les principales données financières du sous-groupe OneWeb Holdings Ltd sur la base du dernier arrêté des comptes au 30 juin 2025, sont les suivantes :

(en millions d'euros)	30 juin 2025
RÉSULTAT NET	**(592,1)**
BILAN	
Actifs non courants	3 653,8
Actifs courants	2 712,0
Capitaux propres	2 549,5
Passifs non courants	307,6
PASSIFS COURANTS	**3 508,7**

(en millions d'euros)	30 juin 2025
QUOTE-PART D'ACTIF NET DU GROUPE	
Situation nette	1 087,9
Pourcentage de détention	22,91 %
QUOTE-PART D'ACTIF NET DU GROUPE	**249,2**
Goodwill	0,4
Impairment	(37,0)
VALEUR COMPTABLE DES INTÉRÊTS DU GROUPE AU 30 JUIN 2025	**212,7**

7.3 CRÉANCES, ACTIFS ET PASSIFS SUR CONTRATS CLIENTS ET COÛTS D'OBTENTION ET D'EXÉCUTION DES CONTRATS

Principes comptables

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de dépréciations, comptabilisées en frais commerciaux et administratifs, afin de couvrir les risques de pertes attendues. Ces dépréciations sont établies sur la base d'une approche statistique des pertes de crédit attendues par marché et par région, après prise en compte des dépôts et garanties reçus, et complétées, le cas échéant, par une dépréciation spécifique en cas de manquement à des paiements contractuels ou de difficultés financières significatives d'un client.

Les actifs de contrats clients incluent les actifs relatifs au chiffre d'affaires reconnu au titre des prix variables ou des périodes de gratuité non encore facturés au client. Les coûts d'obtention des contrats correspondent aux contreparties payées au client. Les coûts d'exécution des contrats incluent l'étalement des coûts des ventes de terminaux de l'activité Haut Débit.

Les passifs de contrats sont composés des avances reçues des clients ou facturées en amont de la fourniture des services.

Les créances clients, actifs et passifs de contrats clients et coûts d'obtention et d'exécution des contrats se synthétisent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2024 ajusté [1]	30 juin 2025
ACTIFS		
Créances clients et comptes rattachés	248,5	290,1
Actifs sur contrats clients	45,2	52,0
Coûts d'exécution des contrats	–	–
Coûts d'obtention des contrats	4,9	4,8
TOTAL ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS	**298,5**	**346,9**
■ *dont part non courante*	*37,4*	*43,4*
■ *dont part courante*	*261,1*	*303,5*
PASSIFS		
Passifs financiers – Garanties et engagements reçus	31,1	31,9
Passifs de contrats clients [1]	416,8	358,4
TOTAL PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS [1]	**447,9**	**390,3**
■ *dont part non courante [1]*	*337,8*	*283,8*
■ *dont part courante*	*110,1*	*106,6*

(1) Les comptes comparatifs ont été retraités afin d'ajuster la position de produits constatés d'avance de la filiale Eutelsat do Brasil LTDA en lien avec un contrat client datant de 2016 et incluant une composante de financement. La charge financière sur les premières années du projet avait été sous-évaluée avec comme conséquence une surévaluation de la reprise du produit constaté d'avance. Les retraitements se sont traduits par une hausse des produits constatés d'avance de 33.8 millions d'euros et un impact net négatif dans les capitaux propres de (33.8) millions d'euros au 1er juillet 2024 et au 1er juillet 2023. Ils n'ont pas eu d'impact sur le compte de résultat au 30 juin 2024 et au 30 juin 2023.

7.3.1 Créances clients

Les créances clients échues et non échues se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2025
Créances non échues	120,0	100,9
Créances échues entre 0 et 90 jours	46,5	70,9
Créances échues entre 90 et 365 jours	50,9	64,9
Créances échues depuis plus de 365 jours	143,2	167,3
Dépréciation	(112,1)	(113,9)
TOTAL	**248,5**	**290,1**

Les créances échues depuis plus de 365 jours comprennent des facturations de dépôts de garantie pour un montant de 4,8 millions d'euros au 30 juin 2025 (contre 6,9 millions d'euros au 30 juin 2024). Celles-ci ne présentent pas de risque de dépréciation au compte de résultat. La provision de dépréciation d'un montant de 113,9 millions d'euros au 30 juin 2025 couvre 70 % des créances échues depuis plus de 365 jours hors dépôts facturés et représente 39 % de la totalité des créances échues.

Par ailleurs, étant donné la nature des activités et des géographies dans lesquelles il opère, le Groupe est amené régulièrement à recouvrer des créances échues depuis plus d'un an.

Le risque de crédit, lié au fait qu'un client n'honore pas sa dette à l'échéance fixée, est suivi au niveau de chaque entité sous la supervision des responsables financiers assistés pour les plus importantes d'entre elles par un credit manager et conformément aux instructions communiquées par le service recouvrement du Groupe. Ce suivi s'appuie principalement sur l'analyse des créances échues et peut être complété par une étude plus approfondie de la solvabilité de certains débiteurs. Selon l'appréciation des responsables financiers, les entités peuvent être conduites à se couvrir contre le risque de crédit en obtenant de la part des clients des garanties bancaires auprès d'établissements financiers de premier rang et des compagnies d'assurance et des dépôts de garantie.

Le risque de crédit est réduit par les garanties et engagements reçus suivants :

	30 juin 2024		30 juin 2025	
(en millions d'euros)	Valeur des créances	Valeur de la garantie	Valeur des créances	Valeur de la garantie
Dépôts de garantie reçus	66,5	8,3	88,5	12,7
Garanties bancaires ou cautions d'assurances	12,6	13,2	7,6	3,8
Garanties maison-mère	7,7	7,7	1,8	2,6
TOTAL	**86,8**	**29,1**	**97,9**	**19,1**

Les dépôts de garantie sont comptabilisés en passifs financiers. Les garanties bancaires et garanties de maisons-mères n'apparaissent pas au bilan.

Les 10 premiers clients du Groupe représentent 33 % du chiffre d'affaires au 30 juin 2025 (32 % au 30 juin 2024). Les cinq premiers représentent 22 % du chiffre d'affaires (21 % au 30 juin 2024).

Les dépréciations des créances clients ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	Total
Valeur au 30 juin 2023	**101,0**
Dotations (reprises) nettes	13,5
Reprises utilisées	(2,9)
Variations de change	0,4
VALEUR AU 30 JUIN 2024	**112,1**
Dotations (reprises) nettes	13,8
Reprises utilisées	(10,2)
Variations de change	(1,8)
VALEUR AU 30 JUIN 2025	**113,9**

7.3.2 Actifs de contrats clients, coûts d'obtention et d'exécution des contrats non courants

(en millions d'euros)	Total
Actifs de contrats clients au 30 juin 2023	**40,2**
Consommation d'actifs de contrats clients sur la période	(9,3)
Nouveaux actifs de contrat comptabilisés sur la période	14,2
Reprises (dépréciations) nettes	–
Écart de conversion	0,1
ACTIFS DE CONTRATS CLIENTS AU 30 JUIN 2024	**45,2**
Consommation d'actifs de contrats clients sur la période	(9,3)
Nouveaux actifs de contrat comptabilisés sur la période	16,1
Reprises (dépréciations) nettes	–
Écart de conversion	(0,1)
ACTIFS DE CONTRATS CLIENTS AU 30 JUIN 2025	**52,0**

Les coûts d'obtention et d'exécution des contrats se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Total
Coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients au 30 juin 2023	**4,9**
Consommation des coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients sur la période	–
Variations de périmètre	–
COÛTS D'OBTENTION ET D'EXÉCUTION DE CONTRATS CLIENTS AU 30 JUIN 2024	**4,9**
Consommation des coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients sur la période	(0,1)
Nouveaux coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients comptabilisés sur la période	–
Variations de périmètre	–
COÛTS D'OBTENTION ET D'EXÉCUTION DE CONTRATS CLIENTS AU 30 JUIN 2025	**4,8**

7.3.3 Passifs de contrats clients

Les passifs de contrats clients se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Total
Passifs de contrats clients au 30 juin 2023 ajusté [1]	**369,6**
Reconnaissance du chiffre d'affaires sur la période	(51,7)
Nouveaux passifs de contrats clients comptabilisés sur la période	97,9
Écart de conversion	1,1
Variations de périmètre	–
PASSIFS DE CONTRATS CLIENTS AU 30 JUIN 2024 AJUSTÉ [1]	**416,8**
Reconnaissance du chiffre d'affaires sur la période	(135,3)
Nouveaux passifs de contrats clients comptabilisés sur la période	82,6
Écart de conversion	(5,6)
Variations de périmètre	–
PASSIFS DE CONTRATS CLIENTS AU 30 JUIN 2025	**358,4**

(1) Les comptes comparatifs ont été retraités afin d'ajuster la position de produits constatés d'avance de la filiale Eutelsat do Brasil LTDA en lien avec un contrat client datant de 2016 et incluant une composante de financement. La charge financière sur les premières années du projet avait été sous-évaluée avec comme conséquence une surévaluation de la reprise du produit constaté d'avance. Les retraitements se sont traduits par une hausse des produits constatés d'avance de 33.8 millions d'euros et un impact net négatif dans les capitaux propres de (33.8) millions d'euros au 1er juillet 2024 et au 1er juillet 2023. Ils n'ont pas eu d'impact sur le compte de résultat au 30 juin 2024 et au 30 juin 2023.

7.4 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Principes comptables

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est constituée des comptes de caisse et des dépôts à vue bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement les dépôts à court terme à échéance de moins de trois mois à l'origine, les comptes à terme, ainsi que des parts d'OPCVM facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, la valeur liquidative étant établie et publiée quotidiennement et soumise à un risque négligeable de changement de valeur. Les parts d'OPCVM sous option de juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisées à leur juste valeur, les gains et pertes, réalisés ou latents, liés au changement de la juste valeur de ces actifs étant comptabilisés dans le résultat financier.

Dettes financières

Les dettes financières sont constituées d'emprunts bancaires, d'emprunts obligataires et de dettes structurées. Elles sont comptabilisées initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Ces coûts sont présentés en frais et primes d'émission et étalés sur la durée de l'emprunt.

Actifs financiers

À l'exception des instruments financiers dérivés et des titres non consolidés, les actifs financiers sont comptabilisés en coût amorti. Une dépréciation est constatée au compte de résultat lorsqu'il existe un indicateur de perte de valeur. Les titres non consolidés sont valorisés à la juste valeur.

Passifs financiers

Les dettes locatives reconnues en contrepartie des droits d'utilisation correspondent à la somme des paiements futurs actualisés des contrats de location. Le taux d'actualisation retenu pour évaluer ces dettes est déterminé par contrat en fonction du taux marginal d'endettement estimé de l'entité qui porte le contrat.

Lorsque le Groupe octroie des promesses d'achat fermes ou conditionnelles de leur participation à des actionnaires minoritaires, le montant correspondant des participations ne donnant pas le contrôle est reclassé en passif financier pour la juste valeur de l'engagement. Le passif financier est réévalué à chaque clôture en contrepartie des capitaux propres, en l'absence de précisions apportées par les normes IFRS.

Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations ultérieures de juste valeur étant enregistrées en résultat financier. Les instruments dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont évalués et comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture.

Le Groupe dispose d'instruments financiers dérivés destinés à couvrir des flux de trésorerie (*forwards* et *forwards KI*) ainsi que l'investissement net de ses filiales au Mexique, à Singapour et à Dubaï (*cross currency swap*). Les options *forwards*, *forwards KI*, et la composante taux du *cross currency swap* sont présentées en actif ou passif financier selon la position et la composante change est incluse dans la dette nette du Groupe. Les opérations de couverture s'effectuent en ayant recours à des instruments financiers dérivés, dont les variations de juste valeur ont pour but de compenser l'exposition des éléments couverts à ces mêmes variations. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres, dans les autres éléments recyclables de gains et pertes du résultat global, pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture tandis que les variations de la juste valeur relatives à la partie inefficace sont constatées en résultat financier.

Les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées dans le compte de résultat lorsque la transaction couverte affecte ce dernier. Les gains et pertes ainsi transférés sont comptabilisés dans le résultat au niveau de l'élément couvert.

7.4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2025
Équivalents de trésorerie	420,1	411,8
Trésorerie	411,9	96,1
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**832,0**	**507,9**

7.4.2 Dettes financières

Les dettes financières se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Taux	30 juin 2024	30 Juin 2025	Échéance
Crédit in fine BEI	0,49 %	200,0	200,0	Décembre 2028
Emprunt obligataire 2025	2,00 %	176,6	–	Octobre 2025
Emprunt obligataire 2027	2,25 %	600,0	600,0	Juillet 2027
Emprunt obligataire 2028	1,50 %	600,0	600,0	Octobre 2028
Emprunt obligataire 2029	9,75 %	600,0	600,0	Avril 2029
Ligne de financement Capex				
	2,56 %	75,0		Juin 2026
	Variable	53,0		Juin 2026
	Variable	53,0	53,0	Juin 2027
SOUS-TOTAL DES DETTES (PART NON COURANTE)		**2 357,6**	**2 053,0**	
Frais et primes d'émission		(21,2)	(15,7)	
TOTAL DES DETTES (PART NON COURANTE)		**2 336,4**	**2 037,3**	
Emprunt obligataire 2025	0,75 %	–	176,6	Octobre 2025
Ligne de financement Capex	Variable	50,0	50,0	Juillet 2025
	Variable	53,0	53,0	Juillet 2025
	Variable		75,0	Juin 2026
	Variable		53,0	Juin 2026
Intérêts courus non échus		36,0	34,8	
TOTAL DES DETTES (PART COURANTE)		**139,0**	**442,4**	
TOTAL		**2475,5**	**2 479,7**	

La totalité des dettes financières chez Eutelsat SA sont libellées en euros. Le crédit *in fine* et les dettes structurées (destinées au financements de Capex) sont assortis d'un covenant financier qui prévoyait initialement un rapport entre l'endettement total net et EBITDA inférieur ou égal à 4,0 pour 1.

Les covenants du crédit *in fine* prévoient pour chaque prêteur la possibilité de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas d'un changement de contrôle d'Eutelsat S.A. ou d'Eutelsat Communications.

Les obligations sont également assorties d'un covenant bancaire qui prévoit pour chaque prêteur la possibilité de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas d'un changement de contrôle d'Eutelsat S.A. ou d'Eutelsat Communications accompagné d'une dégradation de la notation d'Eutelsat S.A.

Au 30 juin 2025, le Groupe respecte l'ensemble des covenants bancaires.

Les contrats de crédit ne comportent ni garantie du Groupe ni nantissement d'actifs au profit des prêteurs mais comportent des clauses restrictives (sous réserve d'exceptions usuelles prévues dans ce type de contrat de prêt) limitant la capacité d'Eutelsat Communications et de ses filiales, en ce compris Eutelsat SA, notamment à consentir des sûretés, contracter des dettes supplémentaires, céder des actifs, s'engager dans des fusions, des acquisitions, des ventes d'actifs et des opérations de crédit-bail (à l'exception de celles réalisées à l'intérieur du Groupe et expressément prévues dans le contrat de prêt) et modifier la nature de l'activité de la Société et de ses filiales.

En date du 15 novembre 2024, Eutelsat Communications, Eutelsat SA et Network Access Associates Ltd ont obtenu formellement des différents groupes de prêteurs concernés, l'autorisation de procéder aux opérations de cession partielle des infrastructures passives du segment sol. À la suite de l'obtention de ces accords, Eutelsat Group a exercé le 2 décembre 2024 l'option de vente signée avec le fonds EQT Infrastructure VI (EQT) le 9 août 2024 portant sur une participation majoritaire dans une entité nouvellement créée qui sera dotée de ses actifs d'infrastructures terrestres passives. L'exercice de l'option a conduit à la signature d'un contrat de cession d'actions (SPA) entre Eutelsat et EQT.

Les contrats de crédit comportent un engagement de conserver des polices d'assurance « Lancement plus un an » pour tout satellite localisé à 13° Est et, pour tout autre satellite, l'engagement de ne pas avoir plus d'un seul satellite qui ne soit pas couvert par une police d'assurance lancement.

Par ailleurs, le Groupe dispose au 30 juin 2025 de lignes de crédit actives d'un montant total non tiré de 450,0 millions d'euros (450 millions d'euros au 30 juin 2024). Ces lignes sont assorties de covenants bancaires de même type que ceux existants sur le crédit *in fine* et les dettes structurées.

L'échéancier des dettes, hors frais et primes d'émission et intérêts courus non échus, au 30 juin 2025 est le suivant :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Crédit in fine BEI	200,0		200,0	
Ligne de financement Capex	284,0	231,0	53,0	
Emprunt obligataire 2025	176,6	176,6		
Emprunt obligataire 2027	600,0		600,0	
Emprunt obligataire 2028	600,0		600,0	
Emprunt obligataire 2029	600,0		600,0	
TOTAL	**2 460,6**	**407,6**	**2 053,0**	

7.4.3 Autres actifs et passifs financiers

Les autres actifs financiers se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2025
Titres de participation non consolidés	5,5	5,1
Instruments financiers dérivés [1]	0,3	45,6
Autres actifs financiers [2]	508,5	1 151,6
TOTAL	**514,3**	**1 202,2**
■ *dont part courante*	*108,1*	*1 118,4*
■ *dont part non courante*	*406,2*	*83,8*

(1) Voir Note 7.4.5 « Instruments financiers dérivés ».
(2) Les Autres actifs financiers incluent au 30 juin 2025 notamment les prêts auprès d'Eutelsat Communications et Oneweb à hauteur de 1 060,0 millions d'euros.

Les autres dettes et passifs financiers se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2025
Dettes locatives [1]	278,8	183,9
Autres créditeurs	44,8	137,1
Dettes sur immobilisations	35,6	26,8
Instruments financiers dérivés [2]	41,7	6,7
Dettes sociales	49,1	48,2
Dettes fiscales	11,9	11,3
TOTAL	**461,9**	**414,0**
■ *dont part courante*	*210,6*	*254,7*
■ *dont part non courante*	*251,3*	*159,3*

(1) Inclut les dettes détenus en vue de leur cession, voir Note 7.5.2 « Passifs détenus en vue de la vente ».
(2) Voir Note 7.4.5 « Instruments financiers dérivés ».

Au fur et à mesure de la construction de certains satellites, des acceptations de jalons entraînent la reconnaissance d'une immobilisation en cours et d'une dette fournisseurs.

La variation des dettes locatives sur la période se décompose ainsi :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	Nouveaux contrats	Variation de périmètre	Flux de trésorerie	Autres	Effets de change	Variation des intérêts courus	30 juin 2025
Satellites	246,6	–	–	(33,0)	(54,5)	–	0,2	159,3
Immobilier	32,1	1,1	–	(8,5)	0,2	(0,4)	–	24,5
TOTAL	**278,7**	**1,1**	**–**	**(41,5)**	**(54,2)**	**(0,4)**	**0,2**	**183,9**

Les dettes locatives comprennent les intérêts courus de 3,0 millions d'euros au 30 juin 2024 et de 1,9 millions d'euros au 30 juin 2025.

7.4.4 Dette nette

La dette nette se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 Juin 2025
Crédit in fine BEI	200,0	200,0
Emprunts obligataires	1 977,0	1 976,6
Ligne de financement Capex	284,0	284,0
Part change du *cross currency swap*	23,5	–
Dettes locatives	275,8	182,0
DETTE BRUTE	**2 760,3**	**2 642,6**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(832,0)	(507,9)
DETTE NETTE	**1 928,3**	**2 134,7**

L'évolution de la dette entre le 30 juin 2023 et le 30 juin 2024 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	Flux de trésorerie	Flux non cash	Entrée de périmètre	Effets de change	Variation de juste valeur et autres	30 juin 2024
Crédit in fine BEI	200,0	–	–	–	–	–	200,0
Emprunts obligataires	2 000,0	(11,0)	(12,0)	–	–	–	1 977,0
Ligne de financement Capex	318,0	(34,0)	–	–	–	–	284,0
Part change du *cross currency swap*	13,6	–	–	–	–	9,9	23,5
Dettes locatives	316,2	(41,2)	0,7	–	0,1	–	275,8
TOTAL	**2 847,8**	**(86,2)**	**(11,3)**	**–**	**0,1**	**9,9**	**2 760,3**

L'évolution de la dette entre le 30 juin 2024 et le 30 juin 2025 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	Flux de trésorerie	Flux non cash	Entrée de périmètre	Effets de change	Variation de juste valeur et autres	30 Juin 2025
Crédit in fine BEI	200,0	–	–	–	–	–	200,0
Emprunts obligataires	1 977,0	–	–	–	–	(0,4)	1 976,6
Ligne de financement Capex	284,0	–	–	–	–	–	284,0
Part change du *cross currency swap*	23,5	(30,8)	–	–	–	7,3	–
Dettes locatives	275,8	(41,5)	(51,8)	–	(0,4)	–	182,0
TOTAL	**2 760,3**	**(27,6)**	**–**	**0,8**	**3,2**	**6,9**	**2 642,6**

7.4.5 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés font l'objet d'une évaluation par un expert indépendant qui est rapprochée des valorisations transmises par les contreparties bancaires.

Le tableau ci-après présente les montants contractuels ou notionnels ainsi que les justes valeurs des instruments financiers dérivés par type de contrat :

	Notionnels		Justes valeurs				
(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2025	30 juin 2024	30 juin 2025	Variation de juste valeur sur la période	Impact résultat (hors coupons)	Impact capitaux propres (hors coupons)
Vente à terme et *swap* de change qualifiés en CFH	120,0	115,4	(0,3)	10,7	11,0	3,9	7,1
Cross Currency Swap qualifiés en NIH [(1)]	635,5	651,3	(38,9)	–	38,9	–	38,9
Vente à terme et *swap* de change qualifiés en FVH	201,0	504,8	(2,2)	28,2	30,4	30,4	–
TOTAL DES INSTRUMENTS DE CHANGE	**956,5**	**1 271,5**	**(41,4)**	**38,9**	**80,3**	**34,3**	**46,0**

(1) L'impact capitaux propres des cross currency swap qualifiés en NIH comprend le débouclage des cross currency swaps de 46,2 millions d'euros.

Les coupons des instruments de taux qualifiés de couverture de flux de trésorerie futurs sont comptabilisés directement en résultat. La variation comptabilisée en capitaux propres au titre de ces instruments correspond à la variation de juste valeur hors coupon. Les coupons du *cross currency swap* et des *forwards* qualifiés de couverture d'investissement net à l'étranger, ainsi que la variation de juste valeur hors-coupon, sont comptabilisés directement en capitaux propres.

La juste valeur et les échéances des instruments dérivés qualifiés de couverture se présentent comme suit :

	Echéancier des instruments dérivés qualifiés de couverture au 30 juin 2024						
(en millions d'euros)	Total	À 1 an au plus	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	À plus de 5 ans
Couverture du risque de change	(41,4)	(41,4)	–	–	–	–	–
TOTAL NET AU 30 JUIN 2024	**(41,4)**	**(41,4)**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

	Echéancier des instruments dérivés qualifiés de couverture au 30 juin 2025						
(en millions d'euros)	Total	À 1 an au plus	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	À plus de 5 ans
Couverture du risque de change	38,9	41,2	(0,5)	(0,6)	(1,2)	–	–
TOTAL NET AU 30 JUIN 2025	**38,9**	**38,9**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

7.4.6 Gestion des risques

Le Groupe est exposé aux risques de marché, notamment en ce qui concerne les risques de change et de taux d'intérêt. Pour y faire face, le Groupe peut recourir à des instruments financiers dérivés. Le Groupe n'effectue aucune transaction financière présentant un risque qui ne puisse être quantifié lors de sa conclusion, autrement dit il ne saurait vendre des actifs sans les posséder ou sans savoir s'il les possédera à l'avenir. L'objectif est de réduire, là où cela lui semble approprié, les fluctuations de revenus et des flux de trésorerie suite à des variations des taux d'intérêt et des cours de change.

Risque de change

Par ses opérations de vente de capacité satellitaire, le Groupe est principalement receveur de devises, et majoritairement de dollar U.S. Le Groupe est donc majoritairement exposé au risque de fluctuation du taux de change euro contre dollar U.S.

Afin de se couvrir contre les risques liés à la fluctuation des taux de change, le Groupe peut être amené à utiliser des ventes à terme vanille ou des ventes à termes synthétiques à barrière activante de dollars U.S. contre euros, exercées ou non en fonction du taux de change à leur date d'expiration. Le Groupe ne peut néanmoins garantir qu'il parviendra à couvrir systématiquement tous ses contrats libellés en dollar U.S.

Par ailleurs, afin de couvrir le risque de conversion résultant soit d'investissements à l'étranger soit de financements intra-groupe, à la création de passifs (respectivement d'actifs) libellés dans la devise des flux de trésorerie générés par ces actifs (respectivement ces passifs). Parmi les instruments de couverture utilisés, le Groupe peut avoir recours à des produits dérivés de change (*cross currency swaps* et *forwards*) documentés en couverture d'investissement net à l'étranger. Le Groupe a ainsi mis en place des swaps de devises euro dollar U.S. pour un notionnel de 680,2 millions de dollars afin de couvrir son investissement net dans des filiales basées au

Mexique, à Singapour et à Dubaï. Ces Cross Currency Swaps sont arrivé à échéance en janvier 2025.

Les prêts intra-groupes sont couverts essentiellement par des swaps de change vanille ou des forwards.

Compte tenu de son exposition au risque de change, le Groupe estime qu'une hausse de 10 % de la valeur du taux euro/dollar U.S. générerait (hors instruments de change) une baisse du chiffre d'affaires de 47 millions d'euros et une baisse des charges opérationnelles de 8,6 millions d'euros. Elle entraînerait également une variation négative de 138,0 millions d'euros de la réserve de conversion du Groupe.

Risque de taux

Le Groupe gère son exposition aux variations de taux d'intérêt en conservant une partie de sa dette à taux fixe (emprunts obligataires d'Eutelsat S.A.) et si nécessaire par une politique de couverture ou de pré-couverture.

Compte tenu de l'ensemble des instruments financiers dont dispose le Groupe au 30 juin 2025, une augmentation de dix points de base (+0,1 %) du taux d'intérêt EURIBOR aurait un impact négligeable sur la charge d'intérêts et la réévaluation des instruments financiers entraînant un impact sur le compte de résultat

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie inclut le risque lié à l'émetteur de titres, le risque d'exécution sur produits financiers dérivés ou produits monétaires ainsi que le risque de crédit sur les liquidités et les placements à terme. Le Groupe minimise son exposition au risque lié à l'émetteur et son exposition au risque d'exécution et de crédit en acquérant des produits financiers auprès de banques et d'établissements financiers de premier rang. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée.

Le Groupe n'anticipe aucune perte qui résulterait de la défaillance de ses contreparties quant à leurs obligations prévues au contrat.

Au 30 juin 2025, le risque de contrepartie n'est pas significatif sur ces opérations.

Risque de liquidité

Le Groupe gère le risque de liquidité en tenant compte de la maturité des investissements financiers, des actifs financiers et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires *in fine*, de lignes de crédit bancaire revolving, d'emprunts obligataires et de contrats de location de satellites.

Le 8 avril 2024, Eutelsat SA a conclu une série d'opérations de refinancement afin d'anticiper l'expiration en septembre et octobre 2025 de certains financements dont :

- une obligation non garantie de 2 %, 800 millions d'euros émise le 25 septembre 2018 et arrivant à échéance le 2 octobre 2025 (ISIN : FR0013369493) ;
- une ligne de crédit confirmée et syndiquée de 450 millions d'euros venant à échéance le 30 septembre 2025 ;
- une ligne de crédit confirmée et syndiquée de 200 millions d'euros venant à échéance le 30 septembre 2025.

Les opérations conclues sont les suivantes :

- Eutelsat SA a émis, au pair, un nouveau senior non garanti à 9,75 %, 600 millions d'euros à échéance 13 avril 2029 (ISIN : XS2796660384 pour la partie obligation RegS et XS2796660970 pour la partie obligation 144A). Cette obligation dispose d'options de remboursement anticipé de la part de l'emprunteur : le 13 avril 2026 à 104,875 vs pair, le 13 avril 2027 à 102,438 vs pair et le 13 avril 2028 au pair.

  À l'émission, cette obligation était notée Ba3 (Moody's)/B+ (S&P)/BB+ (Fitch) à l'émission.

  Cette obligation intègre certains covenants (incurrence covenants) parmi lesquels ;
- une limitation des paiements au bénéfice de tiers, hors exploitation normale de la société (en ce compris les investissements, les financements et les impôts), pouvant être réalisé par Eutelsat SA et ses filiales majoritairement détenues. Ces paiements ne sont pas plafonnés dès lors que le ratio de levier consolidé d'Eutelsat SA, pro forma de ces décaissements demeure inférieur à 2,75 fois, en supposant qu'il n'y ait pas de défaut ou de cas de défaut ;
- une enveloppe maximale de décaissements à destination de Eutelsat Communications et de OneWeb Holding Limited et de ses filiales, hors flux liés aux activités opérationnelles, dès lors que le ratio de levier consolidé pro forma des décaissements envisagés excède 2,75 fois. Cette enveloppe est plafonnée au montant le plus élevé de 1 400 millions d'euros à 175 % de l'EBITDA consolidé d'Eutelsat SA, et demeure soumise à un ratio de levier financier net consolidé pro forma de 3,25 fois au maximum; ceci sous réserve qu'aucun défaut ou événement de défaut ne se produise ;
- en parallèle, Eutelsat SA a organisé une offre publique d'achat à 98 vs le pair sur son obligation existante de 800 millions d'euros à 2025 mentionnée ci-dessus. Les résultats de l'offre publique d'achat ont été suivis :
  - montant total en principal des Obligations Existantes apportées et acceptées à l'achat à 98 vs au pair : 623,4 millions d'euros, ce qui a conduit à un encaissement de 610,9 millions d'euros,
  - intérêts courus sur les obligations existantes apportées et acceptées à l'achat : 1,03279 % qui a conduit à un encaissement de 6,4 millions d'euros,
  - montant total en principal des Obligations Existantes restant en circulation après la Date de Règlement : 176,6 millions d'euros ;

- sur les facilités de crédit,
  - Eutelsat SA a adressé à ses prêteurs une résiliation anticipée et en pleine et due forme de ses facilités syndiquées de 450 millions d'euros et 200 millions d'euros mentionnées ci-dessus ; ces annulations sont entrées en vigueur le 8 avril 2024 ; Aucune de ces facilités n'était tirée à cette date et leur annulation n'a donné lieu à aucun remboursement ni pénalité en espèces,
  - Eutelsat SA a conclu une nouvelle ligne de crédit confirmée de 450 millions d'euros syndiquée entre un groupe de banques de premier rang. Cette ligne de crédit a pour échéance le 4 avril 2027 et est assortie d'une prolongation de deux fois douze mois à la demande d'Eutelsat SA, sous réserve de l'acceptation des banques. Au 30 juin 2025, cette ligne n'était pas tirée. Dans cette nouvelle ligne, le covenant d'effet de levier à 4,00 et les dates de test ont été maintenus inchangées (30 juin et 31 décembre).

Dorénavant, les maturités contractuelles des dettes financières du Groupe se présente comme suit :

Au 30 Juin 2025 *(en millions d'euros)*	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	Échéancier au 30 Juin 2025					
			juin-25	juin-26	juin-27	juin-28	juin-29	Au-delà de 5 ans
Crédit in fine BEI	(200,0)	208,7	2,5	2,5	2,5	201,1	–	–
Emprunts obligataires	(1 976,6)	2 258,0	261,2	81,0	667,9	1 247,8	–	–
Ligne de financement Capex	(284,0)	295,7	240,0	55,7	–	–	–	–
Dettes locatives	(182,0)	(267,4)	(85,7)	(45,7)	(37,8)	(41,5)	(36,6)	(20,1)
Instruments dérivés qualifiés [1]	(6,7)	(6,7)	(4,4)	(0,5)	(0,6)	(1,2)	–	–
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	**(2 649,3)**	**2 488,3**	**413,7**	**93,1**	**632,0**	**1 406,2**	**(36,6)**	**(20,1)**
Autres passifs financiers	(198,9)	(198,9)	(177,0)	(21,9)	–	–	–	–
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	**(2 848,3)**	**2 289,4**	**236,7**	**71,2**	**632,0**	**1 406,2**	**(36,6)**	**(20,1)**
Instruments dérivés qualifiés [1]	45,6	45,6	45,6	–	–	–	–	–
Actifs financiers	1 156,7	1 156,7	1 073,1	83,6				
Trésorerie	96,1	96,1	96,1	–	–	–	–	–
Équivalent de trésorerie	411,8	411,8	411,8	–	–	–	–	–
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	**1 710,2**	**1 710,2**	**1 626,5**	**83,7**	**–**	**–**	**–**	**–**
POSITION NETTE	**(1 138,1)**	**3 999,6**	**1 863,2**	**154,8**	**632,0**	**1 406,2**	**(36,6)**	**(20,1)**

(1) Les montants « ventilés » au titre des instruments dérivés correspondent à des justes valeurs (et non à des flux contractuels).

Au 30 juin 2024 *(en millions d'euros)*	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	Échéancier au 30 juin 2024 juin-25	juin-26	juin-27	juin-28	juin-29	Au-delà de 5 ans
Crédit in fine BEI	(199,8)	(204,4)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(200,4)	–
Emprunts obligataires	(1 924,4)	(2 328,6)	(84,5)	(258,5)	(681,0)	(660,8)	(643,9)	–
Ligne de financement Capex	(282,1)	(308,1)	(115,3)	(136,3)	(56,5)	–	–	–
Dettes locatives	(278,8)	(278,8)	(47,8)	(46,5)	(48,6)	(51,8)	(84,1)	–
Instruments dérivés qualifiés [1]	(41,7)	(41,7)	(41,7)	–	–	–	–	–
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	**(2 726,8)**	**(3 161,6)**	**(290,3)**	**(442,3)**	**(787,1)**	**(713,6)**	**(928,4)**	**–**
Autres passifs financiers	(142,3)	(142,3)	(118,9)	(23,3)	–	–	–	–
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	**(2 869,1)**	**(3 303,9)**	**(409,2)**	**(465,6)**	**(787,1)**	**(713,6)**	**(928,4)**	**–**
Instruments dérivés qualifiés [1]	0,3	0,3	0,3	–	–	–	–	–
Actifs financiers	514,3	514,3	108,1	406,3	–	–	–	–
Trésorerie	420,1	420,1	420,1	–	–	–	–	–
Équivalent de trésorerie	411,9	411,9	411,9	–	–	–	–	–
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	**1 346,6**	**1 346,6**	**940,4**	**406,3**	**–**	**–**	**–**	**–**
POSITION NETTE	**(1 522,5)**	**(1 957,3)**	**531,2**	**(59,3)**	**(787,1)**	**(713,6)**	**(928,4)**	**–**

(1) Les montants « ventilés » au titre des instruments dérivés correspondent à des justes valeurs (et non à des flux contractuels).

7.4.7 Autres engagements

Dans le cadre de contrats commerciaux ou d'accords spécifiques bilatéraux, le Groupe a émis des garanties bancaires en faveur de tiers. Au 30 juin 2025 le montant de ces garanties bancaires représente 222,8 millions d'euros.

7.5 ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Suite à l'exercice de l'option de vente de ses infrastructures terrestres passives le 09 août 2024 et à la signature du contrat de cession d'actions (SPA) le 30 novembre 2024, le Groupe a présenté ses actifs et passifs liés distinctement dans l'état de la situation financière. En application de la norme IFRS 5 « actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées », le groupe a classé les actifs et passifs liés aux infrastructures terrestres passives, cédés au fond EQT Infrastructure VI (« EQT »), sur les lignes « actifs détenus en vue de la vente » et « passifs détenus en vue de la vente » du bilan dont le détail est présenté ci-dessous.

7.5.1 Actifs détenus en vue de la vente

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2025
ACTIF DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE		
Écarts d'acquisition	7.1.1	77,2
Immobilisations incorporelles	7.1.1	0,5
Immobilisations corporelles et immobilisations en cours	7.1.2	94,3
Droits d'utilisation sur contrats de location	7.1.3	–
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		**171,9**
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		**–**
TOTAL DE L'ACTIF		**171,9**

7.5.2 Passifs détenus en vue de la vente

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2025
PASSIF DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE		
TOTAL CAPITAUX PROPRES		–
Dettes locatives non courantes	7.4.3	–
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		–
Dettes locatives courantes	7.4.3	–
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		–
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		–

7.6 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le montant pour lequel un actif financier pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

7.6.1 Juste valeur des actifs

Les tableaux suivants ventilent chaque actif composé d'instruments financiers en indiquant sa juste valeur, que l'instrument soit ou non comptabilisé au bilan à la juste valeur :

	Valeur nette comptable au 30 juin 2024				
(en millions d'euros)	Total	Instruments évalués au coût amorti	Instruments évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Juste valeur au 30 juin 2024
ACTIFS NON COURANTS					
Prêts et avances à long terme	406,2	394,6	–	11,6	406,2
Actifs sur contrats clients	37,4	37,4	–	–	37,4
ACTIFS COURANTS					
Créances clients	248,5	248,5	–	–	248,5
Actifs sur contrats clients	12,6	12,6	–	–	12,6
Autres créances	107,9	107,9	–	–	107,9
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS [1]					
Qualifiés de couverture	0,3	–	0,3	–	0,3
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE					
Trésorerie	420,1	–	–	420,1	420,1
Équivalent de trésorerie [2]	411,9	–	–	411,9	411,9

(1) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).
(2) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché).

(en millions d'euros)	Total	Valeur nette comptable au 30 juin 2025			
		Instruments évalués au coût amorti	Instruments évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Juste valeur au 30 juin 2025
ACTIFS NON COURANTS					
Prêts et avances à long terme	83,6	83,6	–	–	83,6
Actifs sur contrats clients	43,4	43,4	–	–	43,4
ACTIFS COURANTS					
Créances clients	290,1	290,1	–	–	290,1
Actifs sur contrats clients	13,4	13,4	–	–	13,4
Autres créances	1 073,1	1 073,1	–	–	1 073,1
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (1)					
Qualifiés de couverture	45,6	–	45,6	–	45,6
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE					
Trésorerie	96,1	–	–	96,1	96,1
Équivalent de trésorerie (2)	411,8	–	–	411,8	411,8

(1) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).
(2) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché).

À l'exception des instruments financiers dérivés et des titres non consolidés, la valeur comptable des actifs constitue une approximation satisfaisante de leur juste valeur.

Au 30 juin 2025, le montant cumulé des justes valeurs des instruments financiers dérivés ressort pour 45,6 millions d'euros (versus 0,3 millions d'euros au 30 juin 2024) (voir Note 7.4.3 « Actifs et passifs financiers »).

7.6.2 Juste valeur des passifs

Les tableaux suivants ventilent chaque passif composé d'instruments financiers en indiquent sa juste valeur, que l'instrument soit ou non comptabilisé au bilan à la juste valeur :

(en millions d'euros)	Total	Valeur nette comptable au 30 juin 2024			
		Instruments évalués au coût amorti	Instruments évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Juste valeur au 30 juin 2024
DETTES FINANCIÈRES					
Emprunts à taux variable	276,8	276,8	–	–	276,8
Emprunt obligataire (1)	1 924,4	1 924,4	–	–	1 924,4
Emprunts à taux fixe	199,6	199,6	–	–	199,6
Découverts bancaires	–	–	–	–	–
AUTRES PASSIFS FINANCIERS					
Non courants	251,3	251,3	–	–	251,3
Courants	133,2	133,2	–	–	133,2
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (2)					
Qualifiés de couverture	41,7	–	41,7	–	41,7
Fournisseurs et comptes rattachés	111,7	111,7	–	–	111,7
Dette sur immobilisation	35,6	35,6	–	–	35,6

(1) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché)
(2) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable au 30 juin 2025				
	Total	Instruments évalués au coût amorti	Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Instruments évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur au 30 juin 2025
DETTES FINANCIÈRES					
Emprunts à taux variable	284,0	284,0	–	–	284,0
Emprunt obligataire [1]	1 959,3	1 959,3	–	–	1 959,3
Emprunts à taux fixe	200,0	200,0	–	–	200,0
Découverts bancaires	–	–	–	–	–
AUTRES PASSIFS FINANCIERS					
Non courants	159,3	159,3	–	–	159,3
Courants	221,2	221,2	–	–	221,2
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS [2]					
Qualifiés de couverture	6,7	–	–	6,7	6,7
Fournisseurs et comptes rattachés	61,3	61,3	–	–	61,3
Dette sur immobilisation	26,8	26,8	–	–	26,8

(1) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché)
(2) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

À l'exception des emprunts obligataires et des instruments financiers dérivés, la valeur comptable des passifs financiers constitue une approximation satisfaisante de leur juste valeur.

Les justes valeurs des emprunts obligataires de niveau 1 (prix coté sur un marché) se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2025
Emprunt obligataire 2025	170,4	176,1
Emprunt obligataire 2027	529,2	585,0
Emprunt obligataire 2028	486,0	548,6
Emprunt obligataire 2029	627,0	649,6
TOTAL	**1 812,6**	**1 959,3**

7.7 CAPITAUX PROPRES

Principes comptables

Frais d'augmentation de capital

Les frais externes directement liés à des augmentations ou réduction de capital sont imputés sur la prime d'émission et d'apport, nets d'impôt lorsqu'une économie d'impôt est générée.

Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de leur cession, les gains et pertes sont inscrits directement dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

7.7.1 Capital social

Au 30 juin 2025, le capital social d'Eutelsat S.A. est composé de 1 013 162 112 actions, d'une valeur nominale de 0,65 euro.
Il n'y a pas eu de mouvement sur la période close au 30 juin 2025.

7.7.2 Dividendes

Aucun dividende n'a été distribué au cours de l'exercice 2025.

Le Groupe ne prévoit pas de proposer de distribution à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 Octobre 2025.

7.7.3 Variation de la réserve de réévaluation des instruments dérivés

La réserve de réévaluation des instruments dérivés qualifiés de couverture (incluant l'effet d'impôt) a évolué comme suit sur l'exercice :

(en millions d'euros)	Total
Solde au 30 juin 2024	**37,5**
Variations de juste valeur en capitaux propres recyclables en résultat	9,9
SOLDE AU 30 JUIN 2025	**47,4**

La réserve de réévaluation des instruments dérivés n'inclut pas de débouclement de *forwards*.

7.7.4 Réserves de conversion

La réserve de conversion (incluant l'effet d'impôt) a évolué comme suit sur l'exercice :

(en millions d'euros)	Total
Solde au 30 juin 2024	**193,0**
Variation nette sur la période	(117,1)
SOLDE AU 30 JUIN 2025	**75,9**

La principale devise générant des écarts de conversion est le dollar US.

La réserve de conversion au 30 juin 2025 n'inclut plus de cross currency swap documenté en couverture d'investissement net à l'étranger.

7.8 PROVISIONS

Principes comptables

Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dont le montant peut être estimé de façon fiable. Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses attendues jugées nécessaires pour éteindre l'obligation correspondante. L'augmentation des provisions enregistrée pour refléter l'écoulement du temps et relative à l'actualisation est comptabilisée en charges financières.

L'évolution des provisions entre le 30 juin 2024 et le 30 juin 2025 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	Entrée de périmètre	Dotation	Reprise		Reclas-sement	Variation de périmètre	Constat en capitaux propres	Variation de change	30 juin 2025
				Utilisée	Non utilisée					
Garantie financière donnée à un fonds de pension	18,3	–	0,6	(10,1)	–	–	–	(2,9)	–	5,9
Indemnités de départ en retraite	9,6	–	1,2	(0,5)	–	–	–	(1,1)	–	9,2
Autres avantages postérieurs à l'emploi [1]	4,6	–	0,1	–	–	0,3	–	–	(0,1)	5,0
TOTAL AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	**32,5**	**–**	**1,9**	**(10,6)**	**–**	**0,3**	**–**	**(4,0)**	**(0,1)**	**20,1**
Litiges commerciaux, salariaux et fiscaux	7,3	–	2,5	(3,6)	(0,2)	–	–	–	(0,2)	5,7
Autres	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
TOTAL PROVISIONS	**39,8**	**–**	**4,4**	**(14,2)**	**(0,2)**	**0,3**	**–**	**(4,0)**	**(0,3)**	**25,9**
■ *dont part non courante*	*32,5*									*20,1*
■ *dont part courante*	*7,3*									*5,7*

(1) Les autres avantages postérieurs à l'emploi concernent essentiellement des indemnités de fin de contrat dans diverses filiales.

7.8.1 Garantie financière donnée à un fonds de pension

Eutelsat S.A. a donné une garantie financière au fonds de pension en charge du régime de retraite mis en place par l'Organisation Inter Gouvernementale (OIG) lors de l'apport par cette dernière de son activité opérationnelle à Eutelsat S.A. en 2001. Ce régime de retraite à prestations définies a été fermé et les droits acquis gelés préalablement à l'apport. La garantie financière octroyée par Eutelsat S.A. est évaluée et comptabilisée de manière similaire à un engagement de retraite à prestations définies bien que le Groupe n'ait pas repris directement les engagements souscrits auprès de l'OIG sur le plan juridique. Cette garantie peut être exercée à certaines conditions en comblement de sous-financements futurs, sans qu'il existe de seuil quantitatif déclenchant l'appel de cette garantie.

En 2017, la garantie financière a été appelée pour un montant de 35,9 millions d'euros sur la base des projections de déficit du régime et un accord a été conclu avec le fonds de pension pour neufs paiements de 4,0 millions d'euros répartis entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2025.

En 2021, un nouvel accord remplaçant le précédent a été conclu avec le fonds de pension, portant le montant total des paiements dus au fonds au 30 juin 2023 à 29 millions d'euros, avec un échéancier allant jusqu'au 30 juin 2029.

Ces paiements pourront évoluer en fonction des futures situations financières établies annuellement.

L'évolution des obligations et des actifs du régime entre le 30 juin 2024 et le 30 juin 2025 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2025
Valeur actualisée des obligations à l'ouverture	**138,8**	**145,2**
Coût des services rendus au cours de l'exercice	–	–
Coût financier	5,5	5,4
Écarts actuariels liés aux hypothèses financières : (gain)/pertes	9,2	(3,5)
Prestations versées	(8,3)	(8,1)
Gain lié aux effets de changement d'hypothèses démographiques	–	–
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS À LA CLÔTURE	**145,2**	**139,0**

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2025
Juste valeur des actifs du fonds à l'ouverture	**123,1**	**126,8**
Rendement attendu des actifs du régime	5,0	4,8
Écarts actuariels liés aux hypothèses financières : (gain)/pertes	2,6	(0,6)
Contribution versées	4,4	10,1
Prestations versées	(8,3)	(8,1)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU FONDS À LA CLÔTURE	**126,8**	**132,9**

La durée moyenne pondérée des obligations est de 12,38 ans.

Les montants inclus dans la juste valeur des actifs du régime n'incluent aucun instrument financier émis par Eutelsat S.A. ni aucun bien immobilier ou mobilier détenu ou utilisé par Eutelsat S.A. Le rendement effectif des actifs du régime s'élève à 7,6 millions d'euros et 4,2 millions d'euros aux 30 juin 2024 et 2025 respectivement.

Les évaluations actuarielles ont été réalisées sur la base des hypothèses suivantes :

	30 juin 2024	30 juin 2025
Taux d'actualisation	3,80 %	3,8 %
Taux d'augmentation des pensions	2,20 %	2 %

Une baisse de 25 points de base des taux d'actualisation entraînerait une augmentation de la provision de 4,246 millions d'euros.

Les provisions ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2025
Provision à l'ouverture de l'exercice	**15,7**	**18,3**
(Produit)/Charge nette comptabilisée en résultat	0,5	0,6
(Gains)/Pertes actuarielles	6,5	(2,9)
Contributions versées	(4,4)	(10,1)
PROVISION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**18,4**	**5,9**

7.8.2 Indemnités de départ en retraite et assimilés

Principes comptables

Les régimes de retraite du Groupe sont constitués de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Les charges liées aux régimes à cotisations définies sont constatées en « Charges de personnel » sur la base des cotisations versées ou dues au titre de l'exercice où les services sont rendus par les bénéficiaires des régimes.

Les régimes à prestations définies concernent les plans dans lesquels le Groupe s'est engagé à garantir à terme un montant ou un niveau de prestations. L'évaluation de ces prestations s'effectue sur la base de la méthode actuarielle des u*nités de crédit projetées* consistant à projeter les montants des paiements futurs attendus sur la base d'hypothèses démographiques (rotation du personnel, mortalité, âge de départ à la retraite) et financières (augmentation des salaires et actualisation). La charge de l'exercice correspondant au coût des services rendus est constatée en « Charges de personnel » et les effets de l'actualisation dans le résultat financier. Les écarts actuariels résultant des changements d'hypothèses actuarielles ou des écarts d'expérience sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

Régimes à prestations définies

Les engagements de retraite à prestations définies du Groupe sont principalement constitués du régime d'indemnités de départ en retraite des salariés d'Eutelsat S.A.

Aux 30 juin 2024 et 2025, la situation du régime se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2025
Valeur actualisée des obligations à l'ouverture	**9,0**	**10,1**
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	0,7	0,8
Coût financier	0,4	0,4
Écarts actuariels	0,5	(0,8)
Indemnités versées	(0,5)	(0,6)
Autres	–	(0,3)
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS À LA CLÔTURE	**10,1**	**9,8**

La durée moyenne pondérée des obligations est de 8,83 ans (versus 9 ans en 2024).

L'évaluation actuarielle effectuée a été effectuée sur la base des hypothèses suivantes :

	30 juin 2024	30 juin 2025
Taux d'actualisation	3,75 %	3,6 %
Taux d'augmentation des pensions	2,50 %	2,5 %

Le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'obligations privées de première catégorie (AA et AAA) d'une durée cohérente avec celle du régime valorisé.

Régimes à cotisations définies

Les cotisations patronales versées au régime de retraite obligatoire en France au cours de l'exercice à ce titre s'élèvent à 6,2 millions d'euros et 6,2 millions d'euros aux 30 juin 2024 et 2025 respectivement.

Les salariés, à l'exception des mandataires sociaux salariés, bénéficient par ailleurs d'une retraite surcomplémentaire par capitalisation, à contributions définies, financée par des cotisations salariales et patronales égales à 6 % du salaire annuel brut dans la limite de huit fois le plafond de la Sécurité sociale française. Les cotisations patronales versées au cours de l'exercice à ce titre s'élèvent à 2,0 millions d'euros et 2,0 millions d'euros aux 30 juin 2024 et 2025 respectivement.

7.8.3 Litiges et passifs éventuels

Principes comptables

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est impliqué dans des actions judiciaires et des litiges commerciaux. Le Groupe exerce son jugement au cas par cas dans l'évaluation des risques encourus, et constitue une provision dès lors qu'il s'attend à une sortie probable de ressources. Dans les cas jugés sans fondement ou trop peu étayés, aucune provision n'a été comptabilisée.

La société Eutelsat SA a fait l'objet de plusieurs procédures de vérification de comptabilité de l'administration fiscale portant sur la période allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2020.

Au 30 juin 2025, toutes les procédures de vérification de comptabilité engagées par l'administration fiscale sont closes.

Cependant, le Groupe a déposé en février 2024 une requête introductive d'instance devant le Tribunal administratif pour un rehaussement maintenu au titre de l'exercice clos au 30 juin 2014. La procédure est en cours et les sommes en jeu ont été intégralement réglées au Trésor.

De même, le Groupe a déposé en janvier 2025 une réclamation contentieuse auprès de l'administration au titre d'un rehaussement maintenu au titre de l'exercice clos au 30 juin 2018. Les montants dus au titre de ce rehaussement ont intégralement été réglés au Trésor. Il n'existe donc aucun risque fiscal lié, les réclamations portant sur des montants déjà versés.

7.9 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS

7.9.1 Actifs et passifs d'impôts différés

Principes comptables

Les impôts différés résultent des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale. Ils sont calculés par entité fiscale et comptabilisés sur toutes les différences temporelles, sauf exceptions en utilisant la méthode bilancielle du report variable.

Ainsi, tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés :

1. pour toute différence temporelle imposable sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement de l'écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
2. pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales sauf lorsque le Groupe contrôle le renversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toute différence temporelle déductible, reports en avant de pertes fiscales et crédit d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles pourront être imputées. Toutefois, aucun actif d'impôt différé n'est constaté s'il résulte d'une différence temporelle déductible générée par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est pas probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

Les impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés en actifs et passifs non courants.

Les impôts différés par nature ont évolué de la manière suivante entre le 30 juin 2024 et le 30 juin 2025 :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	Variation de change et reclassements	Résultat de la période	Constat en capitaux propres	30 juin 2025
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS					
Instruments financiers dérivés	48,2		(7,1)	8,1	49,1
Déficits reportables	19,0	(0,1)	1,1	–	20,0
Provisions client	28,2	(0,1)	2,3	–	30,4
Garantie financière donnée au fonds de pension	4,7	–	(2,4)	(0,8)	1,5
Provisions pour risques et charges	4,6	(0,1)	(0,6)	–	4,0
Actifs incorporels et corporels	18,4	0,5	–	–	18,8
Autres	9,4	(0,4)	6,8	–	15,8
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	**132,5**	**(0,2)**	**0,1**	**7,3**	**139,7**
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS					
Instruments financiers dérivés	(3,7)	–	3,6	(4,0)	(4,2)
Actifs incorporels	(1,6)	–	0,5	–	(1,1)
Actifs corporels	(231,5)	2,7	22,2	–	(206,6)
Autres	(8,1)	(0,5)	(9,5)	–	(18,1)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	**(244,8)**	**2,3**	**16,7**	**(4,0)**	**(229,9)**
POSITION NETTE ACTIVE/(PASSIVE)	**(112,2)**	**2,1**	**16,8**	**3,3**	**(90,2)**
Reflété comme suit dans les comptes :					
Impôts différés actifs	1,9				1,7
Impôts différés passifs	(114,1)				(91,9)
TOTAL	**(112,2)**	**–**	**–**	**–**	**(90,2)**

L'actif ou le passif d'impôt différé correspond à la somme des positions nettes des entités consolidées.

Les impôts différés passifs portent essentiellement sur les différences temporelles taxables générées par :

- la comptabilisation à la juste valeur des contrats clients et relations associées et des autres immobilisations incorporelles dans le cadre des acquisitions d'Eutelsat S.A. et de Satmex ;
- les amortissements accélérés pratiqués sur les satellites au niveau fiscal.

L'échéancier de recouvrement des actifs d'impôts différés sur déficits reportables est présenté dans le tableau ci-après :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans	Indéfinie
Echéanciers des pertes fiscales reportables activées	73,8	–	–	–	73,8
TOTAL	**73,8**	**–**	**–**	**–**	**73,8**

Au 30 juin 2025, les reports déficitaires reportables qui n'ont pas donné lieu à la comptabilisation de montants à l'actif du bilan (impôts différés actifs) s'élèvent à 221,8 millions d'euros (34,8 millions d'euros au 30 juin 2024).

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans	Indéfinie
Dates d'expiration des pertes fiscales reportables non reconnues	221,8	0,1	1,3	5,0	215,4
TOTAL	**221,8**	**0,1**	**1,3**	**5,0**	**215,4**

La réforme de la fiscalité internationale élaborée par l'OCDE, dite « Pilier 2 », consiste à assurer le paiement d'un impôt sur les revenus générés, dans chacune des juridictions où les grandes entreprises multinationales opèrent, à un taux d'imposition minimum de 15 %. Au titre du premier exercice d'application de ces dispositions pour le Groupe, aucun impôts complémentaire n'est dû au titre de Pilier 2.

7.9.2 Litiges fiscaux

Dans le cadre de la gestion courante de leur activité, certaines sociétés du Groupe sont parties à des litiges fiscaux.

Ainsi, la société Eutelsat SA a fait l'objet de plusieurs procédures de vérification de comptabilité portant sur la période allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2020. Au 30 juin 2025, ces procédures engagées par l'administration fiscale sont closes.

Cependant, le Groupe a déposé une requête introductive d'instance devant le Tribunal administratif pour un rehaussement maintenu au titre de l'exercice clos au 30 juin 2014. La procédure est en cours et les sommes en jeu ont été intégralement réglées au Trésor.

De plus, le Groupe a introduit une réclamation contentieuse en janvier 2025 au titre d'un rehaussement maintenu au titre de l'exercice clos au 30 juin 2018. Les montants dus au titre de ce rehaussement ont intégralement été réglés au Trésor. Il n'existe donc aucun risque fiscal lié, les réclamations portant sur des montants déjà versés.

NOTE 8 PARTIES LIÉES

La norme IAS 24 (IAS 24.3 et 24.9) impose de fournir des informations sur les relations, transactions et soldes y compris les engagements, entre parties liées, dans les états financiers consolidés d'une société mère ou d'un investisseur qui exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sur une entité du groupe.

Les parties liées sont composées :

- des actionnaires du Groupe (et des entités qu'ils contrôlent directement ou indirectement) exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable, laquelle est présumée par la détention d'un droit de vote supérieur à 20 % ou, d'un droit de vote supérieur à 10 % assorti d'une représentation au conseil d'administration ;
- des principaux dirigeants du Groupe (y compris les membres du Conseil d'Administration et du Comité exécutif) ; et
- de toute entité sur laquelle le Groupe exerce une influence notable.

8.1 RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Le Groupe considère que la notion de principaux dirigeants regroupe, dans le contexte de gouvernance d'Eutelsat, le Comité exécutif présidé par le Directeur Général ainsi que les membres du Conseil d'Administration.

Les rémunérations allouées au Comité exécutif se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2025
Rémunérations [1]	17,7	12,9
TOTAL AVANTAGES COURT TERME	**17,7**	**12,9**
Avantages postérieurs à l'emploi [2]	–	–
Paiement fondés sur les actions [3]	0,2	0,1
TOTAL AVANTAGES LONG TERME	**0,2**	**0,1**

(1) Elles incluent les salaires bruts y compris part variable, les primes, les avantages en nature, l'intéressement, la participation et les charges sociales versés.
(2) Ils correspondent au coût des services passés des régimes de retraite à prestations définies.
(3) Ils correspondent à la charge enregistrée au compte de résultat au titre des rémunérations en actions.

Les membres du Conseil d'administration ne sont pas rémunérés pour leur mandat.

8.2 AUTRES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées autres que les principaux dirigeants se résument comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2025
Chiffre d'affaires	0,6	0,4
Résultat financier	–	–
Créances brutes (y compris factures à établir)	1,0	1,1

Le chiffre d'affaires porte principalement sur la fourniture de services liés au suivi et au contrôle des satellites.

Les dettes comprennent principalement les contrats de location au titre des satellites Express AT1, Express AT2, Express AM6 et Eutelsat 36C.

NOTE 9 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 10 Juillet 2025, le Royaume-Uni a annoncé s'engager à investir un montant total de 163,3 millions d'euros dans le cadre de l'Augmentation de Capital Réservée et à l'Augmentation de Capital avec DPS pour la quote-part de sa détention au capital à l'issue de la réalisation de l'Augmentation de Capital Réservée chez Eutelsat Communications. Il s'engage aux côtés de l'État français via l'APE, de Bharti Space Limited, de CMA CGM et du FSP (collectivement, les « Investisseurs de l'Augmentation de Capital Réservée »), qui étaient déjà engagés dans le projet d'augmentation comme actionnaires de référence, tel qu'annoncé le 19 juin 2025. Cette participation supplémentaire de la part d'un autre actionnaire de référence portera à 1,5 milliards d'euros le montant total de l'augmentation de capital envisagée.

L'Augmentation de Capital Réservée s'élèverait donc à 828 millions d'euros et l'Augmentation de Capital avec DPS subséquente à 672 millions d'euros.

À la suite de ces deux augmentations susvisées, et sous réserve de la participation d'autres investisseurs, l'État français détiendrait une participation à hauteur de 29,65 % du capital et des droits de vote, tandis que Bharti Space Limited, le Royaume-Uni, CMA CGM et le FSP détiendraient respectivement 17,88 %, 10,89 %, 7,46 % et 4,99 % du capital et des droits de vote.

Ces accords devraient être réalisés d'ici la fin de l'année 2025 mais restent notamment soumis à l'approbation des actionnaires lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire prévue pour la fin du troisième trimestre de l'année 2025, ainsi qu'aux autres autorisations et conditions usuelles.

NOTE 10 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	EY				Forvis Mazars			
(en millions d'euros)	Montant N	%	Montant N-1	%	Montant N	%	Montant N-1	%
COMMISSARIAT AUX COMPTES, CERTIFICATION, EXAMEN DES COMPTES INDIVIDUELS CONSOLIDÉS								
Eutelsat S.A. et Filiales	575,0	100 %	526,0	85 %	571,0	100 %	515,0	81 %
SOUS-TOTAL	**575,0**	**100 %**	**526,0**	**85 %**	**571,0**	**100 %**	**515,0**	**81 %**
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES								
Eutelsat S.A. et Filiales	–	– %	94,0	15 %	6,0	100 %	119,0	19 %
SOUS-TOTAL	**–**	**– %**	**94,0**	**15 %**	**6,0**	**100 %**	**119,0**	**19 %**
TOTAL	**575,0**	**100 %**	**620,0**	**100 %**	**577,0**	**100 %**	**634,0**	**100 %**

Groupe Eutelsat S.A.
Société anonyme au capital
de 475 178 378 euros

Siège social :
32, boulevard Gallieni
92130 Issy-les-Moulineaux
481 043 040 R.C.S. Nanterre